

QUORUM

La référence du monde municipal

Septembre 2021
Volume 46, numéro 3

CONGRÈS 2021

Maintenant

LA FQM TIENDRA SON GRAND
RENDEZ-VOUS DU MONDE
MUNICIPAL CET AUTOMNE!

SECTION GESTION MUNICIPALE
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DES RÉGIONS

DOSSIER
LES ZONES D'INNOVATION



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada

Concours de réutilisation des matériaux du pont Champlain

Engagez-vous dans une démarche de développement durable

Intégrez des pièces d'acier à vos différents projets de construction

- + Consultez le catalogue et choisissez parmi les 400 pièces d'acier disponibles à un prix symbolique.
- + Les pièces choisies peuvent être utilisées pour des projets variés de différentes envergures.
- + Il s'agit d'une belle occasion de réutiliser des matériaux dans une optique d'économie circulaire, tout en créant un legs unique!



**Soumettez votre Dossier de concours
avant le 31 décembre 2021**
deconstructionchamplain.ca

Direction de l'édition
Line-Sylvie Perron

Direction artistique et graphisme
Véronique Bolduc

Révision et coordination
Laurie D. Chouinard
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop
Caroline Lelièvre
Francis Martel

Impression
Deschamps impression

Conception graphique de la page couverture
Alphatek

Publicité
Carolyn Turgeon

N° d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution
9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé
dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant
dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer
la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Congrès 2021 - La FQM tiendra son grand rendez-vous du monde municipal cet automne!	6
Caribou forestier - Entre protection de l'animal et préservation des communautés forestières	8
Le service L'ARTERRE - Le Tinder de l'agriculture	9
Projet d'avenir - Vers une politique nationale de développement social	11
Autonomie alimentaire - Un engouement à cultiver	14
Yvon Soucy tire sa révérence après un solide engagement envers le monde municipal	15
Milieus humides et hydriques - La FQM obtient des gains pour les régions	18
Élections municipales 2021 - Deux événements sous le signe du leadership	21
55 nouvelles municipalités initiées à la gestion des actifs.	23

SECTION GESTION MUNICIPALE – PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DES RÉGIONS

Sortie de crise - Une croissance économique freinée par l'enjeu de la main-d'œuvre	27
Mettre la route sur pause avec les villages-relais	32
Des choix écoresponsables face à des enjeux complexes	34
La symbiose Brome-Missisquoi : repenser et optimiser ses ressources	37
Partenaire d'affaires - Leblanc illuminations Canada	38
Chronique Relations du travail et éthique	40
Chronique Services FQM	43
Chronique Droit au but	44
Chronique du SAM	47

DOSSIER – LES ZONES D'INNOVATION

Zones d'innovation - Le Québec foisonne de projets novateurs	48
Lucie Lecours : un mandat au service des PME québécoises	50
Des zones d'innovation en région : c'est possible?	52
L'innovation et l'ingéniosité abondent à travers le Québec	54

NOS RÉGIONS EN ACTION 57

LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale	62
Développement local et régional	64
Service d'assistance juridique FQM/MMQ	66
Assurance	68
Services FQM	70
Juridique	72

FORMATION 74

Référence en gestion municipale

L'ADMQ

un incontournable pour tous les gestionnaires municipaux



Équipe dédiée en gestion municipale

pour accompagner et soutenir les membres de l'ADMQ

FORMATIONS



ABC/DG introduction
pour les 0-3 ans d'expérience

ABC/DG intermédiaire
pour les 4-8 ans d'expérience

Plus de 50 formations,
webinaires, capsules vidéo

Microprogramme de deuxième cycle
trois cours en gestion municipale
en collaboration avec l'École nationale
d'administration publique

Formation en ligne
pour les gestionnaires
municipaux (DMA)

SERVICES



Bulletin juridique
mensuel



Rappel
des obligations légales

Guides et fiches
pratiques



Programme d'aide
aux membres (PAE)



Service téléphonique gratuit
avec Dunton Rainville pour les
présidents d'élection



Soutien en
gestion municipale



Soutien personnalisé
aux gestionnaires municipaux
des communautés d'expression anglaise



Association des directeurs municipaux du Québec
Tél.: 418 647-4518 | reception@adm.qc.ca | adm.qc.ca

UN CONGRÈS TOURNÉ VERS L'AVENIR



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES,

Après une interruption causée par la pandémie, nous pourrions enfin tenir la 79^e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ce qui réjouit chacun d'entre nous! L'événement qui se tiendra du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre prochains au Centre des congrès de Québec aura pour thématique **MAINTENANT**. Pour que nos regards puissent se tourner vers l'avenir, nous devons en effet examiner dès maintenant les options qui guideront nos actions dans ce contexte post-pandémique. C'est autour de cet enjeu crucial que s'articulera la programmation du plus grand rendez-vous annuel du monde municipal.

Sortie de crise et perspectives économiques

Avant le début de la crise de la COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre menaçait de ralentir la croissance économique, en particulier dans les régions du Québec. Force est de constater que la pandémie n'aura pas permis de résorber cette problématique, alors que la reprise pourrait bien souffrir d'une rareté généralisée d'employés. Malgré tout, les perspectives sont au vert pour la deuxième moitié de l'année 2021 et le début 2022 selon Chantal Routhier, économiste senior chez Desjardins. À lire en page 27.

Des zones d'innovation qui dépassent les attentes

Le premier ministre François Legault a mentionné à plusieurs reprises son désir de faire du fleuve Saint-Laurent une vallée de l'innovation à l'image de la célèbre *Silicon Valley* en Californie. Lancées en 2019, les zones d'innovation connaissent un succès qui dépasse les attentes gouvernementales. D'ici le printemps prochain, on verra tout probablement s'ajouter cinq à six zones à la trentaine déjà existante. Et nous sommes fiers que plusieurs de ces succès d'innovation soient implantés en région. Ne manquez pas notre dossier sur le sujet qui débute en page 48.

Des gains pour les régions

Après plusieurs années de changements en ce sens, la FQM a réussi à obtenir un gain important pour les municipalités dans le dossier de la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Rendez-vous à la page 18 pour connaître les détails de la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur cet automne.

Entrevue avec la ministre Lucie Lecours

Enfin, je vous invite à lire l'entrevue accordée à QUORUM par la nouvelle ministre déléguée à l'Économie, Lucie Lecours, que vous trouverez en page 50. Elle nous entretient d'Investissement Québec et d'Accès entreprise Québec qui sont deux puissants coffres à outils au service des PME en région pour les aider notamment à passer à travers la crise sanitaire.

Il me tarde de vous voir réunies à Québec lors de notre Congrès 2021!

Bonne lecture!

Jacques Demers

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

CONGRÈS 2021

LA FQM TIENDRA SON GRAND RENDEZ-VOUS DU MONDE MUNICIPAL CET AUTOMNE!

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son 79^e Congrès annuel du jeudi 30 septembre au samedi 2 octobre prochains au Centre des congrès de Québec. Sous la thématique **MAINTENANT**, ce grand rendez-vous du monde municipal permettra de porter un regard sur l'avenir dans un contexte post-pandémie, alors que les acteurs municipaux ont fait preuve d'une grande résilience lors de cette épreuve collective.

Présenté par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), le Congrès 2021 laissera place à une programmation riche et diversifiée qui traite des enjeux actuels.

DES ATELIERS POLITIQUES TOURNÉS VERS L'AVENIR

Pendant la pandémie, les MRC et leurs services de développement économique ont été en mesure d'intervenir directement et efficacement sur le territoire pour accompagner des milliers d'entrepreneurs. Le gouvernement a notamment reconnu formellement le rôle économique essentiel des MRC avec l'ajout du réseau Accès entreprise Québec. À l'aube de la relance économique, quels sont les enjeux et les priorités d'action qui auront pour effet de consolider et renforcer la mission économique des MRC? L'atelier intitulé *Pour le nouveau modèle de développement local - Les MRC, porte d'entrée des entrepreneurs, maintenant...* abordera cette question et proposera notamment des pistes d'intervention porteuses pour maximiser l'offre de services de soutien aux entreprises tout en coordonnant les initiatives aux différentes facettes du développement local.

POUR UN LEADERSHIP RENFORCÉ : L'AMÉNAGEMENT DE NOS TERRITOIRES, MAINTENANT...

Cet atelier a été élaboré en janvier dernier dans la foulée du lancement de la conversation nationale sur l'urbanisme et l'aménagement des territoires par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforêt. L'aménagement du territoire étant une responsabilité fondamentale des municipalités et des MRC, quels principes doivent guider le gouvernement

pour réaffirmer et renforcer le leadership de nos élus-es dans la gestion et le développement de nos territoires et de milieux de vie durables et attrayants pour nos communautés?

POUR UNE MEILLEURE COHÉSION DES INTERVENTIONS : LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, MAINTENANT...

Cet atelier sera l'occasion de discuter de l'engagement des municipalités et des MRC dans les actions touchant le développement social de leur territoire. En tant que gouvernements de proximité, les acteurs municipaux ont un rôle à jouer pour améliorer la qualité de vie des communautés locales et régionales. Pourquoi ne pas mettre en place une politique nationale et municipale de développement social?

POUR DES INFRASTRUCTURES EN BON ÉTAT : DES PROGRAMMES REVUS ET ADAPTÉS, MAINTENANT...

Cet atelier portera sur une des responsabilités majeures des municipalités du Québec, soit la gestion des infrastructures d'eau, de sports et de loisirs, des installations culturelles et des routes. Plus précisément, il sera question des besoins des municipalités quant à la flexibilité et la prévisibilité du financement des programmes, ainsi que la collaboration des différents gouvernements pour maintenir les infrastructures en bon état.

DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES : LA GESTION DU TERRITOIRE EN ZONES INONDABLES, MAINTENANT...

Les sinistres des dernières années ont démontré l'ampleur des impacts reliés aux changements climatiques avec lesquels les municipalités doivent composer. En ce sens, le gouvernement travaille actuellement à l'élaboration du futur cadre permanent de gestion du territoire en zones inondables et de règles sur la gouvernance et la responsabilité des ouvrages de protection contre les inondations. Ainsi, cet atelier vise à alimenter la réflexion sur les moyens qui doivent être mis en œuvre pour que les municipalités puissent maintenir leurs capacités d'agir dans ce contexte.

PLACE À L'AUDACE ET À L'INNOVATION : LES SERVICES DE GARDE, MAINTENANT...

Cet atelier sera l'occasion de discuter du rôle des municipalités face à l'enjeu du manque de places et de l'accessibilité aux services de garde. Ces derniers font indéniablement partie de l'équation pour assurer la vitalité et la prospérité des municipalités locales et régionales. En conséquence, les gouvernements de proximité doivent être reconnus dès l'étape de l'identification des besoins et de la priorisation des places, afin que soient garantis des services équitables entre toutes les régions du Québec.

ATELIERS D'INFORMATION

Une dizaine de thématiques touchant directement le monde municipal seront abordées dans les ateliers d'information proposés dans le cadre du Congrès 2021. Entre autres, il sera question :

- De l'accès à l'information et des élus-es;
- Du régime transitoire en zones inondables;
- Des élus-es et des médias sociaux;
- De la gestion des ressources humaines et du rôle des élus-es;
- Des relations avec les autochtones;
- De la protection du patrimoine;
- De l'accueil des immigrants dans nos communautés;
- D'un état de situation sur la rémunération des élus-es municipaux.

La MMQ présentera, quant à elle, des ateliers qui aborderont les thématiques suivantes :

- Comment prévenir les sinistres dans les municipalités : regard sur l'incendie;
- Les cyberrisques : les nouveaux défis du marché qui affecteront le monde municipal.

RENDEZ-VOUS JURIDIQUES

Les Rendez-vous juridiques seront également de retour pour traiter de différents sujets sous un angle juridique. Il sera notamment question de :

- Guide 101 sur l'implantation du télétravail;
- Zone inondable : quoi de neuf pour les municipalités?;
- Le comportement éthique et les obligations déontologiques de l'élu-e en période électorale;
- Les pouvoirs du maire et des autres élus-es ainsi que leurs limites à la lumière de la jurisprudence;
- Zonage en matière d'hébergement touristique;
- Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités;
- Les municipalités : parties prenantes de la relance économique.

DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES

Bien entendu, le Congrès se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Pour ce faire, trois parcours ont été créés afin de limiter les déplacements au maximum. Certains événements, tels que la cérémonie d'ouverture, le discours de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que la Grande conférence de l'écrivaine Kim Thuy, seront retransmis par écran dans chacune des salles où seront réunis les congressistes des autres parcours.

La programmation détaillée est disponible au <https://www.fqm.ca/congres2021/programmation/>. ■



PFD, c'est près de 50 avocats œuvrant dans tous les domaines du droit, dont une équipe spécialisée offrant une gamme de services juridiques complets aux municipalités québécoises.

PFDavocats.com
T 1 800.436.9591

PFD
AVOCATS

LE MEILLEUR ARGUMENT

CARIBOU FORESTIER

ENTRE PROTECTION DE L'ANIMAL ET PRÉSERVATION DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Les communautés forestières ont les yeux rivés sur le Plan de rétablissement du caribou que prévoit déployer, d'ici avril 2023, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP). Car ce Plan, qui vise à assurer la pérennité du caribou forestier et montagnard, risque d'avoir un impact important sur les régions dont l'économie repose en partie sur l'exploitation forestière.

Pour le moment, l'incertitude et le manque d'information dans ce dossier alimentent les craintes du milieu concernant notamment une réduction des coupes forestières. Ceci, combiné aux différents projets d'aires protégées, pourrait affecter directement la rentabilité de plusieurs joueurs de l'industrie forestière et, par la même occasion, les emplois qui y sont rattachés.

« Les membres de la Table des partenaires pour la mise en œuvre du Plan d'action étaient censés se rencontrer régulièrement et je n'ai pas de nouvelle. Pour le moment, c'est silence radio. Nous n'avons aucune nouvelle de ce Plan et ça nous inquiète », déplore Luc Simard, président du Regroupement des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

ESPÈCES VULNÉRABLES

Depuis 2005, le caribou forestier est considéré comme une espèce vulnérable. Les activités forestières seraient grandement responsables de cette situation selon des données scientifiques que l'on retrouve sur le site du MFFP. En effet, l'aménagement forestier occasionne des changements de l'habitat, ce qui contribue à augmenter la présence de prédateurs et provoque la diminution des troupeaux de caribous.

L'objectif du ministère est donc de rétablir la population de caribou forestier. En 2021, on estime la population de caribou forestier à près de 7 000 individus. À titre de comparaison, en 1993, année du pic démographique de la population, on comptait environ 800 000 bêtes. Ainsi, pour réaliser son objectif, le ministère envisage de



limiter les coupes forestières au nord des régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où la situation est plus problématique.

PROTÉGER L'ESPÈCE... ET LA VITALITÉ DES RÉGIONS

D'ici à ce que la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards soit adoptée par le gouvernement, le MFFP applique le principe de précaution par la mise en place de ces mesures intérimaires, et ce, sans toucher les volumes attribués et les volumes destinés au Bureau de mise en marché des bois d'ici avril 2023.

Ces mesures intérimaires balisent les activités forestières dans certains secteurs névralgiques pour le caribou forestier et adaptent progressivement les modalités d'aménagement dans les territoires envisagés.

Bien que la FQM ne nie pas l'importance de protéger et rétablir l'espèce, elle tient à ce que des solutions adaptées aux besoins du milieu soient élaborées. Surtout, il faut assurer le maintien des retombées socioéconomiques liées aux activités forestières.

« On veut faire partie de la mise en place de solutions tout en minimisant l'impact sur les communautés. Pour plusieurs de nos petites scieries, une petite baisse des approvisionnements met en péril leur rentabilité. Les communautés doivent être hautement impliquées dans la Stratégie afin d'ajuster un plan de redressement adapté à chacune des régions et de refléter l'importance de l'activité forestière dans leur économie », insiste M. Simard. ■

LE SERVICE L'ARTERRE

LE TINDER DE L'AGRICULTURE

Depuis 3 ans, le service L'ARTERRE met en lien des propriétaires agricoles et d'aspirants agriculteurs afin de trouver le bon *match* qui permettra un transfert réussi de l'entreprise et des connaissances. La pandémie a créé un tel regain d'intérêt pour un retour à la terre que la demande pour le service a explosé.

« Les agents de maillage ne manquent pas de travail! L'autonomie alimentaire, le désir de quitter le milieu urbain et la possibilité de faire du télétravail ont amené plusieurs personnes à changer leurs plans », explique M. Benoit Curé, coordonnateur du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), l'organisme qui assure la coordination nationale du service.

L'ARTERRE est un service de maillage qui vise à faciliter l'accès au monde agricole. Il prend ses origines au printemps 2012 dans la MRC Brome-Missisquoi avec la création d'une banque de terres. Devant le besoin semblable à travers le Québec, l'idée a fait son chemin pour devenir l'actuel service L'ARTERRE, présent dans toutes les régions à l'exception de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Le service peut s'offrir par une MRC, un regroupement de MRC ou par un organisme tiers. Chaque région a son propre modèle. Par exemple, en Mauricie, la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) coordonne le service et les ressources pour l'ensemble de la région. Dans Lanaudière, c'est Lanaudière Économique.

DES MAILLAGES STRATÉGIQUES

Le rôle de l'agent de maillage est stratégique. En plus d'accompagner les candidats tout au long de leurs démarches, c'est lui ou elle qui fait le premier tri afin d'identifier des candidats présentant un bon potentiel de jumelage, selon les critères établis par chacun. « Parfois ça marche, d'autres fois non, renchérit M. Curé. Certains producteurs peuvent refuser quelques aspirants avant d'accepter d'entreprendre la démarche. Le travail n'est pas toujours facile. »

La plus grande difficulté rencontrée par les agents de maillage est de trouver les producteurs agricoles et d'aller à leur rencontre. Selon les données du CRAAQ, il



Crédit photo : Shirley Bishop

y aurait 20 % des agriculteurs de 55 ans et plus n'ayant pas identifié de relève pour leur ferme, qui ne savent pas s'ils veulent transférer leur entreprise ou non. Ce sont eux que L'ARTERRE vise tout spécialement à rejoindre.


« Un gros défaut dans le monde agricole est que les producteurs ne sont pas préparés à la retraite, explique M. Curé. Ils n'ont pas de plan de retraite et tout leur argent est investi dans l'entreprise. Souvent, lorsque l'agriculteur se décide à transférer son entreprise, il est trop tard. Il est fatigué physiquement et mentalement et n'a plus l'énergie pour passer à travers les étapes d'un transfert. »

Un transfert d'entreprise agricole peut prendre de 5 à 10 ans. La première étape consiste à consulter un planificateur financier et des ressources pour la préparation à la retraite. Un conseiller en gestion est l'étape suivante afin de préparer l'entreprise pour le transfert. Simultanément, l'agent de maillage cherche la bonne relève qui s'introduira progressivement dans l'entreprise afin d'apprendre et de profiter de l'expérience du propriétaire.

« Plus les entrepreneurs agricoles s'y prennent tôt, plus ils ont des options, poursuit M. Curé en déplorant les situations où des gens auraient aimé transférer leur ferme, mais se retrouvent à vendre, à ne faire qu'un transfert d'actif. C'est dommage de perdre toute cette expérience parce qu'ils n'ont plus le temps de le faire. »

Le CRAAQ travaille en partenariat avec la FQM, l'UPA et la Fédération de la relève agricole afin de pérenniser le service rendu possible grâce à un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). ■

Et si on créait de l'énergie avec du fumier ?

A close-up photograph of a black and white cow's face, looking directly at the camera. The cow has two yellow identification tags on its ears, both with the number 702700. The background is a blurred green field with other cows grazing.

En valorisant les résidus agricoles, comme le lisier et le fumier, on peut produire du gaz naturel renouvelable, une énergie propre.

energir

Ensemble, pensons l'énergie autrement.

PROJET D'AVENIR

VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La FQM donne son appui au projet de politique nationale du développement social porté par le Réseau québécois de développement social (RQDS). À l'occasion d'un conseil d'administration tenu en juin, les membres ont voté en faveur d'associer la Fédération aux éventuels travaux menant à la préparation de cette politique nationale.

La politique proposée par le RQDS regrouperait tous les programmes de développement social sous une seule et même politique. Le développement social est actuellement une responsabilité gouvernementale éclatée, qui se retrouve morcelée à travers diverses lois, politiques ou stratégies. Alors que les trois autres grands secteurs du développement durable bénéficient chacun d'une politique et d'un ministère, il n'y en a pas pour le développement social.

En réalité, il existe plusieurs politiques sociales, mais aucune politique intégrée en développement social. Sur le terrain, la multiplication des programmes dans ce domaine entraîne des enjeux de cohérence et d'efficacité, en plus de demander une énergie importante pour les demandes et les renditions de comptes de la part des acteurs sociaux.

UNE VISION GLOBALE

Une politique nationale de développement social permettrait d'avoir un seul et unique plan avec une définition commune du développement social, une vision globale des enjeux et des problématiques à résoudre ainsi qu'une coordination et une coopération entre tous les acteurs et les ministères concernés.

Le RQDS poursuit cet objectif depuis 2017. Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement social, il a été créé en 2003 à



La directrice générale du Réseau québécois de développement social (RQDS), M^{me} Monique Côté, travaille à promouvoir l'adoption d'une politique nationale de développement social qui permettrait d'avoir un seul et unique plan avec une définition commune du développement social.

l'initiative de cinq comités régionaux de développement social dans la foulée des travaux liés au premier Forum national de développement social de 1998.

Sa mission est l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise par le développement d'alliances entre différentes organisations sociales. Essentiellement, ce réseau permet à divers groupes et organismes de tisser des liens afin de partager leurs expériences, leurs forces et leurs faiblesses pour qu'ils puissent ultimement collaborer plus significativement et pour le bien de la population.

Le RQDS voit positivement l'accueil du gouvernement Legault et compte poursuivre ses efforts pour l'amener à adopter une véritable politique nationale de développement social. La directrice générale du RQDS, M^{me} Monique Côté, est convaincante.

« On demande au gouvernement de développer une politique interministérielle. Plusieurs programmes de développement social au sein des ministères œuvrent en silo et n'ont aucun lien entre eux, explique M^{me} Côté. On veut travailler pour l'humain, pour améliorer la qualité de vie des citoyens, on veut s'assurer que quand on pose des gestes, ce sont les bons. »

LES 2 FACTEURS DE SUCCÈS

Le succès d'une telle politique repose sur deux forces essentielles. D'une part, l'engagement ferme de tous les paliers de gouvernance, local, régional et national, et d'autres parts, que tous les secteurs œuvrent ensemble dans un esprit de concertation intersectorielle. En améliorant la qualité de vie de la population, les acteurs communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques doivent nécessairement travailler de concert au service du citoyen.

La sécurité alimentaire représente un exemple flagrant de programmes ministériels en silo, selon M^{me} Côté. Il s'agit d'un enjeu majeur pour lequel une politique nationale de développement social apporterait des retombées positives, autant pour les organismes du milieu que pour la population.

Avec la pandémie le problème s'est exacerbé, conjugué aux fermetures temporaires des commerces et aux mises à pied de plusieurs travailleurs; les demandes en denrées alimentaires ont fracassé des records.

En même temps, la bureaucratie continue à engendrer une lourdeur administrative improductive. Plusieurs programmes de financement continuent de comporter des redditions de comptes, des périodes de financement et des critères d'accessibilité différents, une dynamique qui alourdit inutilement les processus.

DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES

Fier de l'appui de la FQM, le RQDS y voit un partenariat privilégié du fait que les responsabilités des municipalités ont trait à plusieurs aspects sociaux. Des municipalités et des MRC ont d'ailleurs devancé le gouvernement à ce chapitre. Depuis quelques années, plusieurs d'entre elles ont déjà adopté des politiques de développement social.

La MRC de La Haute-Côte-Nord a été la première à le faire en 2018. Après plus de quatre années de travail, elle a mis en place une table de développement social dynamique regroupant tous les partenaires du territoire.

« En plus d'éviter la duplication du travail, l'initiative a amené les partenaires à mieux se connaître, à travailler ensemble, à s'entraider au lieu de compétitionner, à miser sur la complémentarité », explique la préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord et mairesse de Forestville, M^{me} Micheline Ancil.

« Nous avons démontré notre capacité à concrétiser et à consolider nos actions par des ententes sectorielles et par différents leviers financiers,

poursuit-elle en précisant que l'un des avantages de la démarche est d'obtenir un portrait global du territoire et de ses enjeux. Sur le plan local ou régional, les politiques sociales sont déjà en action, mais ne sont pas intégrées. Si elles étaient réunies dans un seul plan, ceci assurerait une meilleure cohérence et l'établissement d'un lien plus durable et efficace entre les organismes communautaires. »

LA POLITIQUE AU FÉMININ

Profondément engagée dans son milieu depuis 1978, elle a commencé sa carrière comme travailleuse sociale au CLSC de Forestville et a gravi tous les paliers de l'organisation jusqu'en 2003, où elle est nommée directrice générale de l'organisation. En 2009, elle fait le saut en politique municipale. Éluë mairesse de Forestville, elle devient préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2013.

Sa vie professionnelle prend racine dans le secteur de la santé et des services sociaux, ce qui l'amène à développer une grande sensibilité devant ces enjeux fondamentaux. Comme présidente de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord au milieu des années 2010, elle avait commencé à plancher pour la première fois sur une politique de développement social.

Loin de s'attribuer tout le mérite pour l'adoption de cette politique, lorsqu'elle regarde dans le rétroviseur, elle convient que les femmes ont une façon différente de faire de la politique. « La politique au féminin entraîne l'avènement de ce type de projet, se réjouit-elle. Les femmes s'engagent davantage pour faire avancer des projets ou des causes à caractère social. Cette sensibilité n'est pas exclusivement féminine, mais c'est un trait plus marqué. »

CRÉER UN ESPACE DE VIE COLLECTIF ENSEMBLE.

Entrepreneur général depuis plus de 35 ans et distributeur exclusif au Québec de Steelway, SIM Bâtiments d'acier vous conseille tout au long de votre projet, de la conception jusqu'à l'entretien et vous assure une solution durable, à un prix concurrentiel.

NOUS SOMMES PRÊT À COMMENCER, ET VOUS?

Distributeur exclusif au Québec

PEPIN-SIM.COM | 450 473-1889



Crédit photo : L. Richer

La préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord et mairesse de Forestville, M^{me} Micheline Ancilil, a été la première au Québec à adopter une politique de développement social.

Pendant ce temps, le mouvement s'étend. D'autres territoires développent des politiques de développement social comme les MRC de la Vallée-de-l'Or, de la Matapédia et de Vaudreuil-Soulanges. L'appui de la FQM au projet du RQDS permettra de mieux concerter les efforts afin de promouvoir cet enjeu majeur dans toutes les régions du Québec.

Une politique nationale de développement social permettrait d'avoir un seul et unique plan avec une définition commune du développement durable, une vision globale des enjeux et des problématiques à résoudre ainsi qu'une coordination et une coopération entre tous les acteurs et les ministères concernés. ■

ERRATUM

Dans l'édition de juin 2021 de QUORUM, une erreur s'est glissée dans le texte *Campagne électorale, faut-il avoir peur des médias sociaux?* En effet, contrairement à ce que nous avons écrit, Thierry Giasson, directeur du département de science politique et chercheur principal du Groupe de recherche en communication politique, ne conseille pas les formations politiques sur leurs stratégies numériques. Ses recherches portent effectivement sur les stratégies numériques des partis politiques fédéraux et provinciaux, mais M. Giasson n'est cependant pas consulté auprès de ceux-ci.

Toutes nos excuses pour la publication de cette information erronée.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



Bonifiez vos pratiques de gestion!

cmq.gouv.qc.ca/rapports

Des rapports d'audit particuliers qui outillent **toutes** les municipalités du Québec.

Commission municipale

Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

AUTONOMIE ALIMENTAIRE UN ENGOUEMENT À CULTIVER

En novembre dernier, le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, annonçait une série de mesures visant à hausser la production de fruits et légumes en serre, en plus d'encourager l'achat de produits québécois. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement Legault n'a pas caché son désir d'augmenter l'autonomie alimentaire du Québec. Bonne nouvelle, les Québécois ont un intérêt pour l'alimentation locale, comme en témoigne les résultats d'une enquête réalisée par Raymond Chabot Grand Thornton, en collaboration avec l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ). La popularité grandissante du Défi 100 % local vient d'ailleurs confirmer cette tendance.

Selon l'étude en question publiée en avril dernier, 84 % des marchés publics saisonniers ont enregistré une hausse d'achalandage au cours des trois dernières années. Parmi ceux-ci, 42 % des marchés ont connu une forte croissance, alors que le panier moyen d'achats a été estimé à 44,83 \$ par consommateur/visite.

«L'attachement des Québécois à leur marché local ne cesse de se confirmer et la pandémie n'a pas affaibli ce dernier, malgré les mesures sanitaires anti-COVID entraînant certaines interdictions d'activités d'animation. La vitalité des marchés publics est le témoin grandissant d'un mode de consommation de proximité à tous les niveaux», a constaté le directeur général de l'Association des marchés publics, Jean-Nick Trudel.

UN DÉFI POUR INCITER À MANGER LOCAL

Depuis maintenant six ans, le réseau des Tables de concertation bioalimentaire du Québec (TCBQ) lance le défi à la population de consommer local durant le mois de septembre. L'initiative qui a démarré localement aux Îles-de-la-Madeleine sera déployée dans 16 régions pour l'édition 2021. Une progression qui est le résultat de l'engouement suscité par l'initiative.

Concrètement, le Défi propose aux participants de se fixer des objectifs, tels que de cuisiner un repas 100 % local avec des amis ou encore d'aller visiter deux producteurs situés à proximité. Des recettes sont proposées sur le site defijemangelocal.ca, afin d'inciter à la découverte et de faciliter la tâche des consommateurs. Dans cet esprit, les tables régionales sont également responsables de proposer des initiatives locales.

Est-ce possible de manger uniquement local pendant un mois entier? «C'est possible, mais c'est *geek*», répond en riant la coordonnatrice interrégionale du Défi 100 % local, Camille Tremblay Lalancette. «Le Défi, c'est vraiment de repousser ses propres limites. De faire un cheminement en septembre pour augmenter notre consommation locale ou notre capacité à s'approvisionner de manière autonome, par exemple avec l'autoproduction. Ceci pour tendre un jour vers une vision

utopique, je dirais, du 100 % local pour tous. Mais bon, ça, c'est la vision, et il y a ce que concrètement on peut faire en tant que personne», relativise-t-elle.

DÉFINITION DE LOCAL

Bien que les notions de consommation et de production locales soient dans l'air du temps, il n'existe pas de définition officielle en ce sens. «Il y a des débats là-dessus en ce moment. Pour nous, c'est le plus près possible de chez soi, et après ça, on y va dans un rayon plus large. Nous, aux Îles, nous avons le homard. Mais pour quelqu'un de la Montérégie, ce n'est peut-être pas si local. Le Défi, c'est dans la souplesse, dans la découverte et dans le plaisir, mais c'est surtout ce que tu as dans ta région», soutient M^{me} Tremblay Lalancette. ■



Le Défi 100 % local se tient dans 16 régions administratives que l'on peut découvrir au defijemangelocal.ca.

YVON SOUCY TIRE SA RÉVÉRENCE APRÈS UN SOLIDE ENGAGEMENT ENVERS LE MONDE MUNICIPAL



La FQM salue le remarquable engagement du préfet de la MRC de Kamouraska et 1^{er} vice-président de la FQM, Yvon Soucy.

Après douze ans de services rendus à sa communauté à titre de préfet de la MRC de Kamouraska, Yvon Soucy a annoncé qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat lors du scrutin municipal de novembre prochain.

Élu maire de la municipalité de Mont-Carmel en 2005, avant d'accéder à la préfecture, M. Soucy a également été grandement actif au sein de la FQM, notamment à titre de vice-président depuis 2014.

« Je me suis engagé rapidement à la Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles, parce que j'avais piloté le dossier de la fermeture de l'usine de sciage de Mont-Carmel. Nous avons été la première municipalité à obtenir un contrat d'aménagement forestier. Je m'intéressais à toute la question de la gouvernance et à l'apport des élus-es dans la gestion de la ressource forestière », se rappelle celui qui est membre du conseil d'administration de la Fédération

depuis 2010, et qui a également été président du Regroupement des communautés forestières de la FQM jusqu'en 2018.

De plus, durant son mandat à titre de membre du Comité femmes et politique municipale de la FQM, Yvon Soucy a œuvré avec conviction pour favoriser une plus grande participation des jeunes et des femmes dans la gouvernance municipale.

« Je retiens de la FQM la proximité auprès des membres et la sensibilité aux enjeux qui concernent les municipalités de plus petites tailles. C'est une organisation qui est vraiment dévouée à l'avancement de nos communautés, et au sein de laquelle j'ai eu une très grande fierté à siéger », conclue-t-il. ■



trafic-innovation.com

TECHNOLOGIES AVANCÉES POUR ZONES SCOLAIRES

Des solutions qui gagnent la confiance des citoyens.



QUELLES SONT LES ATTENTES DES FAMILLES À L'ÉGARD DE LEUR MUNICIPALITÉ?

LES PARENTS ONT CIBLÉ TROIS PRIORITÉS SUR LESQUELLES LEUR MUNICIPALITÉ DEVRAIT SE PENCHER POUR AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE ET CELLES DE LEURS TOUT-PETITS :

PRIORITÉ 1

59%

des parents souhaitent que leur municipalité favorise l'accès à **des lieux publics et à des parcs, sécuritaires et adaptés**, pour les enfants de 0 à 5 ans.



PRIORITÉ 2

56%

des parents souhaitent que leur municipalité favorise l'accès à **des services de garde éducatifs de qualité**.



PRIORITÉ 3

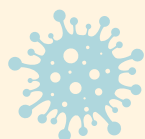
49%

des parents souhaitent que leur municipalité **soutienne les organismes communautaires** qui œuvrent auprès des familles.



83%

des parents considèrent que leur municipalité devrait **favoriser la participation, l'implication et la consultation des enfants** dans l'élaboration d'activités ou de services les concernant.



COVID-19 : LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS EN TEMPS DE PANDÉMIE

79% des répondants sont d'accord pour dire que leur municipalité a un rôle à jouer pour réduire les inégalités sociales engendrées par la crise sanitaire.

La **maltraitance et/ou la négligence envers les enfants**, à **62%**, et la **précarité financière des familles**, à **48%**, sont nommées comme des priorités d'actions sur lesquelles les municipalités doivent se pencher, puisque ces enjeux se sont aggravés avec la pandémie.

LES MUNICIPALITÉS ONT LES COMPÉTENCES ET LES POUVOIRS POUR INFLUENCER DIRECTEMENT LA QUALITÉ DE VIE DES FAMILLES



« Victoriaville mise beaucoup sur sa **relation partenariale avec les quelque 160 organismes communautaires** de la ville. C'est notre marque de commerce. Toutes les instances sont placées sur un pied d'égalité et contribuent à une démarche commune qui vise à déterminer les projets les plus porteurs pour la communauté. Tout le monde participe à la réflexion; il y a ainsi un **véritable dialogue et un partage des responsabilités**.

Parmi les projets réalisés en collaboration avec des organismes et dont nous sommes particulièrement fiers, mentionnons les **Parcours ludiques**, un système de marquage au sol qui a été imaginé en complément de l'itinéraire du Trottabus et qui favorise l'autonomie des écoliers tout en incitant les parents à laisser leurs enfants se rendre à l'école à pied. »



Patrick Paulin,
conseiller municipal de
Victoriaville, Centre-du-Québec



« **L'île aux Volcans** est un espace jouable unique, avec des buttes, des cratères, de la roche volcanique et du sable : tout cela en pleine ville de Montréal, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. Des parties de rues ont été fermées à la circulation, ce qui répond de plus à un souhait des citoyens irrités par les excès de vitesse.

L'aménagement de cet espace sécuritaire pour le jeu a été réfléchi par le conseil d'arrondissement après **consultation auprès des riverains, des parents et des enfants**. Le design choisi se situe à mi-chemin entre le parc traditionnel de jeux pour enfants et les boisés naturels. »



Stephanie Watt,
conseillère de la ville,
Rosemont-La Petite-Patrie,
Montréal

Pour découvrir d'autres initiatives inspirantes et tous les résultats du sondage :

tout-petits.org/municipal

MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

LA FQM OBTIENT DES GAINS POUR LES RÉGIONS

Un dossier que pilote la FQM depuis des années est sur le point de se conclure à l'avantage des régions. Des modifications au règlement concernant la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques entreront en vigueur cet automne. Sans être parfaites, elles représentent un compromis qui répond à plusieurs demandes de la Fédération.

Avec ce nouveau Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) cherche à assurer davantage de prévisibilité, d'équité et de cohérence dans l'encadrement de ces milieux.

LES PRINCIPALES MODIFICATIONS

Le règlement révisé établit un plus juste prix pour contrebalancer les pertes de milieux humides ou hydriques. Il permet de prendre davantage en compte, lors du calcul de la compensation financière exigée, l'abondance et la sensibilité des milieux humides et hydriques d'un territoire, en considérant davantage les particularités géographiques régionales.

Il apporte des précisions quant à certaines activités qui sont soustraites au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques et en propose de nouvelles. Il apporte aussi des modifications aux activités pour lesquelles le paiement de la compensation financière peut être remplacé par la réalisation de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides et hydriques.

Il prévoit également, dans le cas où le demandeur désire remplacer le paiement de la contribution financière par la réalisation de travaux de restauration ou de création de milieux humides et hydriques pour une activité pour laquelle cette possibilité est permise, le contenu du plan pour la réalisation de tels travaux, incluant une lettre de la MRC confirmant que les sites identifiés font partie des objectifs de conservation de celle-ci.

Des ajustements sont notamment proposés aux paramètres applicables au calcul du montant de la compensation financière, pour tenir compte davantage de la réalité du développement des régions boréales du Québec et de l'abondance des milieux humides dans ces territoires. Selon le gouvernement, le nouveau règlement engendrera des économies pour les initiateurs de projet réalisés en milieux humides et hydriques.

L'actualisation du règlement fait suite à l'évaluation prévue deux ans après l'entrée en vigueur du règlement original. Depuis plus d'un an, la FQM travaille activement avec le MELCC sur des modifications à apporter au règlement. Les membres de

MAINTENANT DISPONIBLE POUR LES MUNICIPALITÉS

SOUMISSION TRANSMISE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



Donnez le choix à vos soumissionnaires

DES AVANTAGES CONCRETS QUI SIMPLIFIERONT LE TRAITEMENT DE VOS APPELS D'OFFRES

*Aucuns frais pour les organismes publics



100% SÉCURISÉ



GRATUIT*



GESTION SIMPLIFIÉE



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1 866 669-7326 | seao.ca

la FQM avaient voté unanimement en faveur d'une résolution en ce sens lors de l'assemblée générale annuelle de septembre 2019.

Le maire de Saint-Isidore, M. Réal Turgeon, est l'instigateur de cette résolution. Pour lui, la Loi de 2017 était pavée de bonnes intentions, mais ne prenait pas en compte la réalité des régions.

« C'est sûr que lorsque vous regardez un milieu urbain où tout est asphalté, ce n'est pas la même réalité que l'Abitibi qui est formée de 60 % de milieux humides, explique-t-il. Le précédent règlement faisait du mur-à-mur sans tenir compte de la valeur des terres et du montant de la compensation exigée. »

Le groupe de travail de la FQM auquel M. Turgeon a participé a soumis plusieurs recommandations visant une meilleure conciliation entre la préservation des milieux humides et hydriques, le développement économique régional et le respect des compétences municipales en gestion des cours d'eau et en aménagement du territoire des gouvernements de proximité. « Il ne faut cependant pas se faire d'illusions malgré certaines avancées dans la révision du règlement, il y aura encore de nombreux projets qui ne seront toujours pas viables économiquement dans certaines régions du Québec », tient-il à préciser.

Le nouveau règlement n'est pas satisfaisant à 100 %, mais pour le maire de Saint-Isidore, le plus gros gain est d'avoir été écouté par le MELCC. L'écoute semble toujours au rendez-vous avec le maintien du comité mixte MELCC et FQM pour assurer le suivi du nouveau règlement et l'avancement des travaux relativement à la notion d'équivalence écologique.

Le projet de règlement venait d'être soumis à la consultation publique au moment de la rédaction de cet article et était toujours en analyse par la Fédération.

MERCI À L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LES MILIEUX HUMIDES DE LA FQM!

Depuis plusieurs mois, le groupe de travail élargi sur les milieux humides et hydriques de la FQM a travaillé d'arrache-pied à proposer des modifications au règlement. Les modifications apportées au RCAMHH sont le résultat concret de leur travail. L'équipe était composée de :



Réal Turgeon,
maire de Saint-Isidore

- Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore;
- Jean-Pierre Ducruc, conseiller municipal à Sainte-Croix;
- Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire à la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement à la MRC de Lac-Saint-Jean Est;
- François Lestage, coordonnateur à l'aménagement à la MRC de Marguerite-D'Youville;
- Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion de l'eau à la MRC Brome-Missisquoi;
- Carl Plante, aménagiste à la MRC de L'Érable;
- Laurence Dupuis, conseillère en environnement à la ville de Rouyn-Noranda;
- Mélanie Harvey, conseillère à la direction des politiques de la FQM.



BC2

**LA MARINA GRAND-MÈRE ET
LE PARC DES PAPETIERS DE SHAWINIGAN**
NOUVEAU PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE DE CHOIX
POUR LES PLAISANCIERS LOCAUX ET D'AILLEURS

GRUPEBC2.COM

© Damien Ligiardi, 2021, Groupe Conseil BC2 Inc. sous licence

EN RÉSUMÉ

MODIFICATIONS AU RCAMHH

Plusieurs modifications apportées au règlement font suite à des recommandations du groupe de travail sur les milieux humides et hydriques de la FQM. Il s'agit d'un dossier important pour la FQM, surtout pour les régions avec une quantité importante de milieux humides, comme l'Abitibi ou le Lac-Saint-Jean, qui se voyaient extrêmement limitées dans leur développement en raison du haut niveau de compensations financières exigées. En résumé, voici les gains pour les membres de la FQM.

Les gains pour les membres de la FQM

- Modulation du facteur R par les MRC, plutôt que par les municipalités, pour mettre un terme à la compétition intermunicipale;
- Retrait des aménagements forestiers intensifs du calcul de la superficie d'une MRC en milieux humides, plusieurs municipalités rurales se trouvant avantagées par des facteurs R moindres;
- Réduction du facteur à 0,1 dans les MRC en dehors des basses-terres du Saint-Laurent, qui présentent plus de 18 % de milieux humides;
- Remplacement de la contribution financière par des travaux compensatoires à l'ensemble des parcs industriels identifiés au zonage municipal;

- Flexibilité lors de la réalisation des travaux de stabilisation par la soustraction des travaux de stabilisation mixte combinant phytotechnologie et matériaux inertes, sous certaines conditions;
- Bonification des travaux de cours d'eau admissibles à l'autorisation générale et donc exemptés du paiement de compensation à certaines conditions;
- Ajout des travaux couverts par la déclaration de conformité à certaines conditions.

Les améliorations pour les membres de la FQM

- Ajout d'activités soustraites au paiement de compensations;
- Augmentation de la superficie limite de 30 m² à 300 m² pour soustraire un projet d'une compensation financière dans les milieux humides boisés (tourbières boisées et marécages arborescents);
- Ajout d'une déclaration de conformité pour des milieux humides d'origine anthropique de superficies supérieures à 1000 m² et d'au plus 3000 m², situés hors du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme;
- Ouverture à soustraire au paiement de compensations les projets nécessaires au respect d'une obligation prévue à une loi ou à un règlement environnemental. Ainsi, une soustraction est ajoutée pour les obligations relatives aux installations d'assainissement des eaux usées découlant du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. ■



Crédit photo : Shirley Bishop

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

DEUX ÉVÉNEMENTS SOUS LE SIGNE DU LEADERSHIP

À quelques semaines avant le début des élections municipales, l'importance de susciter la flamme de la relève est notable. Soucieuse de faire davantage de place aux jeunes et aux femmes en politique municipale, la FQM a récemment organisé deux Tables rondes visant à stimuler plus de candidatures chez ceux-ci en misant sur la valorisation du rôle de l'élue municipal-e, méconnu et parfois mal perçu de la population.



Les deux événements ont été animés par Judith Lussier, journaliste, chroniqueuse, autrice et animatrice.

Organisés dans le cadre de la campagne *Affiche ton leadership* par le Comité femmes et politique municipale ainsi que le Comité jeunes élus-es municipaux, la brochette exceptionnelle d'invités et de panélistes a été plus qu'appréciée par les participants. Ceux-ci ont notamment eu l'occasion d'entendre et de discuter avec Marie-Claude Barrette, animatrice, Samuel Poulin, adjoint parlementaire du premier ministre du Québec – Volet jeunesse et Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente du Mouvement Desjardins.

16 SEPTEMBRE 2021

9 H À 12 H GRATUIT

INSCRIVEZ-VOUS
forumdd.com

HORS-SÉRIE | VIRTUELLE

ANIMER LE CHANGEMENT

FORUM DÉVELOPPEMENT DURABLE

6^e ÉDITION

3 CONFÉRENCES INSPIRANTES

Sydney Ribaux
Ville de Montréal

Geneviève Fournier
Hydro-Québec

Jérôme Dupras
Université du Québec en Outaouais

6 TÉMOIGNAGES DE PROJETS DURABLES EN MILIEU MUNICIPAL

Présentateur

Collaborateurs

Partenaires

LES JEUNES EN POLITIQUE MUNICIPALE : C'EST POUR 2021!

Aux dernières élections municipales, c'est 9,3 % des postes de conseillers qui ont été remportés par des jeunes et 1,9 % seulement des postes de maire. Pourquoi si peu de jeunes se présentent-ils en politique municipale?

Une des causes serait la méconnaissance du rôle de l'élu-e ainsi que de celui de la municipalité. S'ajoutent également la perception que le poste d'élu-e convient ou correspond davantage aux personnes d'expérience ainsi que les difficultés de concilier le travail, la vie de famille et l'implication politique.

Invité à se prononcer durant l'événement sur la place des jeunes en politique, Samuel Poulin expliquait que les jeunes sont des alliés pour le futur, mais aussi, surtout pour le présent. « J'ai 30 ans et je suis le plus jeune membre du caucus de notre gouvernement. Les élections municipales de novembre sont un rendez-vous historique pour changer le visage du Québec pour les prochaines années. Les nouveaux jeunes élus-es auront de l'impact sur les débats qui nous préoccupent : le retour des jeunes en région, la qualité de vie des jeunes familles, l'accès aux services et bien sûr l'environnement. Les jeunes sont constructifs. Ils aiment travailler en équipe et n'aiment pas la chicane inutile », mentionnait-il.

LEADERSHIP FÉMININ EN POLITIQUE : DE QUOI PARLE-T-ON?

« La diversité en politique, c'est essentiel à tous les niveaux. La vitalité de notre démocratie en dépend, et même si l'on voit de plus en plus de femmes s'impliquer au municipal, il reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre la parité. La contribution des femmes en politique est essentielle pour que toutes et tous soient adéquatement représentés », expliquait



M^{me} Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation, également responsable de la Condition féminine et invitée d'honneur de l'événement lors de l'ouverture de la table de discussion sur les femmes en politique. Elle a d'ailleurs invité toutes les femmes intéressées, à faire le saut dans cette expérience enrichissante et pleine de défis.

Quand la parole est donnée aux femmes sur leur motivation première à faire de la politique, c'est le sentiment de pouvoir faire la différence qui est nommé instantanément. Cette échelle de gouvernance permet d'agir directement sur la qualité de la vie des gens, de la collectivité; la contribution est concrète. Nous savons maintenant que c'est l'argument qui doit motiver toute candidature aux postes de conseillère et de mairesse. ■

Pour vos Serpuariens^{MD} : c'est au point !



Rejoignez-vous au programme québécois de recyclage des produits électroniques dès aujourd'hui !

Communiquez avec nous :
info@recyclerMESelectroniques.ca



Programme géré par l'ARPE-Québec

recyclerMESelectroniques.ca/qc

55 NOUVELLES MUNICIPALITÉS INITIÉES À LA GESTION DES ACTIFS



Depuis le début de 2021, 55 nouvelles municipalités ont été initiées à la gestion des actifs grâce aux ateliers organisés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) avec l'appui financier du gouvernement du Canada à travers la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Dans l'ensemble, les 3 ateliers organisés à l'hiver et au printemps 2021 ont permis à 40 élus-es et à 96 employés municipaux provenant de 5 MRC différentes d'approfondir leurs connaissances en matière de gestion des actifs municipaux. Ces 55 municipalités font partie des MRC de L'Islet, du Granit, du Val-Saint-François, de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord.

UNE MEILLEURE VUE D'ENSEMBLE

« Chose certaine, la formation m'a permis d'avoir une vue d'ensemble plus claire de la gestion d'actifs et de voir à l'intégrer immédiatement dans nos pratiques, résume la directrice générale de la municipalité de Val-Joli, M^{me} Marie-Céline Corbeil. Elle a permis d'apporter une réflexion dans nos pratiques pour la planification de nos travaux et de nos infrastructures, et d'évaluer nos façons de faire en matière de gestion à long terme dans un souci de durabilité et de prévoyance. »

Il s'agit du deuxième groupe de MRC à profiter de ce Programme de gestion des actifs municipaux. Au printemps 2019, 43 élus-es et 110 employés municipaux en provenance de 70 municipalités de 5 MRC différentes ont aussi participé à des ateliers sur la gestion des actifs organisés par la FQM. À la différence du premier groupe de MRC de 2019, celui de 2021 a dû s'adapter aux règles sanitaires en vigueur et la formation se tenir entièrement de manière numérique.

La méthode était constituée de trois ateliers virtuels distincts d'une demi-journée pour les participants de chaque cohorte. L'équipe était formée de M^{me} Marie-Élaine Desbiens, ingénieure, et M. Donald Lurette, andragogue, tous deux du CERIU, de M. Dominic Lachance, ingénieur et directeur de l'ingénierie et infrastructures à la FQM, de M^{me} Pauline Michèle Ngom, candidate à la profession d'ingénieur, responsable en gestion des actifs à la FQM et de M. Jean-Michel Drolet, adjoint à la direction ingénierie et infrastructures de la FQM.

LE DÉROULEMENT DES ATELIERS

L'atelier n° 1 a débuté par une première activité consacrée à la prise de contact avec la gestion des actifs par une autoappréciation des pratiques de gestion à travers l'outil *Asset Smart* en sous-groupe par équipe municipale. Chaque équipe municipale devait trouver un consensus entre ses membres sur le niveau atteint en gestion des actifs par la municipalité pour chacun des 21 énoncés de l'outil.

L'activité suivante était consacrée à une étude de cas. En sous-groupe, les participants ont été invités à faire une planification des investissements dans le réseau routier d'une municipalité de petite taille pour les 20 prochaines années. L'exercice a permis de réfléchir sur les étapes d'élaboration d'un plan d'investissement à long terme, d'identifier les éléments clés et de définir le type d'appui nécessaire.

La dernière activité était consacrée aux apports théoriques des formateurs en plénière sur la démarche type pour élaborer un plan de gestion des actifs. Sept éléments clés sont à prendre en considération : l'état de situation, la demande future, le niveau de service, les risques, la gestion du cycle de vie, le plan d'investissement à long terme et le plan d'amélioration et de suivi.

L'atelier n° 2 a débuté par une activité consacrée à l'identification des défis, des enjeux et des pistes de solution pour la mise en place d'une démarche de gestion des actifs. L'activité suivante était consacrée à apporter quelques éléments théoriques en gestion des actifs et la présentation de la boucle de gestion d'actifs par les formateurs. Après quoi, les participants ont été appelés à identifier en équipe municipale un projet ou une stratégie à réaliser à court terme.

L'atelier n° 3 avait pour objectif de revoir les connaissances acquises lors des deux premiers ateliers et d'échanger sur les besoins d'accompagnement pour les futurs ateliers. Les participants ont également été invités à refaire leur autoappréciation par municipalité avec l'outil *Asset Smart* afin d'évaluer leur progression à la suite des ateliers.

UN EXERCICE UTILE ET FORMATEUR

« La formation offerte par la FQM sur la gestion d'actifs a été un bon exercice pour la municipalité de Nantes, affirme le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Ali Mohammed Ayachi. Ma participation avec celle d'un conseiller municipal a permis dès la première rencontre de nous donner une base de réflexion sur la gestion existante des actifs municipaux, une réflexion qui a même été rapportée aux membres du conseil afin de les conscientiser à l'importance d'avoir des objectifs, de la formation et de la planification. »

« La formation nous a aussi offert un outil d'évaluation qui nous a clairement aidés à situer notre performance même si on est dans un niveau débutant, poursuit-il. De même, la formation par le biais d'exercices en groupe a permis

d'avoir un bon échange avec des municipalités de même taille, mais aussi avec des municipalités plus grandes. Cet échange a été extrêmement positif et a permis de constater qu'une gestion d'actifs n'est pas un plan, mais un processus, comme expliqué par les formateurs.»

Pour sa part, le directeur général de la municipalité de Richmond, M. Rémi-Mario Mayette, affirme que la formation lui a permis de démystifier le concept de la gestion des actifs municipaux tout en fournissant des outils pour mener à bien l'exercice au sein de son organisation. « La formation offerte par la FQM est très pertinente et mérite que les gestionnaires municipaux y consacrent du temps. Avant de suivre la formation, je percevais la gestion des actifs comme un exercice lourd et exigeant alors que ce n'est pas tout à fait le cas. »

La formation a d'ailleurs permis au directeur général de la municipalité de Nantes d'élaborer lui-même un outil pour recueillir les données nécessaires pour mettre en place un plan de réfection des chemins de la municipalité. « Le responsable de voirie a été mis au courant qu'un processus doit être suivi afin de bien planifier les travaux de la municipalité et que la participation du service de voirie dans le recueil des données est importante afin de bien cibler, contrôler et planifier les travaux ayant des aides du gouvernement, poursuit M. Ayachi. De même, le conseil municipal soutient ma démarche. »

LA CLÉ DU SUCCÈS : LA PARTICIPATION DES ÉLUS-ES

« J'ai trouvé cette expérience très enrichissante tant du point de vue des connaissances acquises que de l'importance de mettre en place les actions requises afin d'être en mesure de bien documenter tous les actifs municipaux

pour en assurer une meilleure gestion », affirme la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Longue-Rive, M^{me} Chantale Otis. Selon elle, il est évident que la réussite d'une démarche de gestion des actifs passe par la participation des élus-es qui doivent saisir l'importance de l'enjeu et prioriser les actions.

« Le défi des municipalités demeure l'expertise requise afin d'être en mesure de bien évaluer l'état et les coûts de modernisation et de remplacements des infrastructures municipales. Les plus petites municipalités ne disposent pas des ressources professionnelles et n'ont pas non plus les sommes requises afin de donner des mandats à l'externe. Nous devons collectivement réfléchir à la solution pour être en mesure de viser une meilleure gestion de notre patrimoine québécois. »

Selon les données recueillies à l'issue des ateliers organisés conjointement par la FQM et le CERIU, l'exercice a permis d'améliorer la compréhension de 83 % des participants en matière de gestion des actifs. L'assistance technique directe et la sensibilisation auprès des municipalités ayant participé à cette cohorte se poursuivent jusqu'à la fin 2021.

L'activité d'assistance technique et de sensibilisation en gestion des actifs destinée aux employés et aux élus-es de petites et moyennes municipalités est offerte dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada. ■

MRC	Nombre de municipalités	Nombre de participants	Nombre d'élus-es	Nombre d'employés municipaux
MRC de L'Islet (Groupe 1 et 2)	11	30	8	22
MRC du Granit (Groupe 1 et 2)	18	45	15	30
MRC du Val Saint-François (Groupe 1 et 2)	14	35	13	22
MRC de Manicouagan et MRC de La Haute-Côte-Nord	12	26	4	22
TOTAL	55	136	40	96

Ce tableau rassemble les données relatives aux taux de participation aux ateliers sur la gestion des actifs municipaux tenus du 13 janvier au 9 juin 2021.

ÉTUDES ET PLANIFICATION

Installations récréatives



SODEM SE SPÉCIALISE DEPUIS PRÈS DE 45 ANS DANS LE DOMAINE DE LA CONSULTATION EN LOISIR

Notre équipe est composée de consultants pluridisciplinaires expérimentés dans l'ensemble des infrastructures et services propres au domaine récréatif. Cette équipe vise à rendre des services afin d'apporter des solutions novatrices pour l'évolution des installations existantes ou pour l'élaboration de projets futurs. Nos spécialistes peuvent également agir en complémentarité aux professionnels en bâtiments et infrastructures (architectes, ingénieurs, etc.) afin de les supporter dans l'élaboration de projets par leur expertise et leur approche terrain.

Gestionnaire de centaines d'installations récréatives, sportives, touristiques et culturelles, **SODEM** détient une expérience opérationnelle considérable lui permettant d'avoir une acuité de vision et une approche systématique dans la réalisation de ses mandats de consultation. Les études produites sont donc toujours solidement ancrées non seulement sur son savoir-faire de consultant, mais aussi sur ses expertises de planificateur et de gestionnaire dans le domaine.

ORIENTATION ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- ✘ Conception et évaluation de programmes et politiques
- ✘ Plan directeur des équipements
- ✘ Diagnostic organisationnel
- ✘ Analyse de modes de gestion
- ✘ Organigramme fonctionnel
- ✘ Encadrement de processus de consultation

FAISABILITÉ ET MISE EN MARCHÉ

- ✘ Étude de faisabilité
- ✘ Plan de démarrage et de gestion des opérations
- ✘ Étude de marché
- ✘ Plan marketing
- ✘ Plan de développement
- ✘ Réactualisation de programmes fonctionnels et techniques
- ✘ Analyse financière
- ✘ Maintien des actifs
- ✘ Plan de maintenance assisté par ordinateur (GMAO)
- ✘ Estimation d'achalandage
- ✘ Sondage, enquête et groupe de discussion

SECTION

GESTION MUNICIPALE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DES RÉGIONS

SORTIE DE CRISE UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE FREINÉE PAR L'ENJEU DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En février 2020, l'économie du Québec roulait à plein régime et tous les indicateurs étaient au vert. Les mesures de restriction mises en place par les gouvernements avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19 ont ensuite causé le pire ralentissement économique depuis la Seconde Guerre mondiale. Après un an et demi d'urgence sanitaire, la lumière apparaît enfin au bout du tunnel. À moins d'un autre coup dur relié à une éventuelle 4^e vague, l'automne qui vient devrait s'amorcer sous le signe

de la relance économique. Quelle en sera l'ampleur? Faut-il s'attendre à rattraper entièrement le recul de 2020? Selon les experts, les pronostics s'annoncent positifs. Cependant, la relance ramène certains défis d'avant-pandémie, dont la pénurie de main-d'œuvre qui frappe de plein fouet le marché du travail. Coup d'œil sur la situation.

« Avant la pandémie il y avait des problèmes de main-d'œuvre un peu partout dans les régions du Québec, dépendamment des secteurs. Ce qu'on observe présentement c'est que ce phénomène s'est accru dans tous les secteurs d'activités. Dans toutes les régions du Québec, on sonne l'alarme. C'est vraiment un défi de premier plan. Avec la hausse du taux de chômage, on se disait qu'il y aurait de la place pour absorber beaucoup de travailleurs avec la réouverture des commerces. Mais force est de constater que pour les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de la culture, des loisirs, ça reste difficile », expose Chantal Routhier, économiste senior chez Desjardins.

Madame Routhier fait également remarquer que plusieurs personnes ont décidé de réorienter leur carrière devant les incertitudes occasionnées par la crise. D'autres bénéficient encore des différents programmes d'aide tel que la très populaire Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui vient freiner leur retour au travail. Ceci a donc pour effet de faire diminuer le nombre de travailleurs disponibles sur le marché.

SECTEUR MANUFACTURIER DUREMENT TOUCHÉ

Le contexte de relance économique crée des opportunités d'affaires pour les entreprises du secteur manufacturier. Cependant, la pénurie de main-d'œuvre vient sérieusement ralentir cet élan. « Ils ne sont pas capables actuellement de combler les postes à pourvoir. Pour de plus en plus d'entreprises, on ne parle plus de leur expansion, mais simplement de conserver les activités actuelles et de répondre à la demande », explique M^{me} Routhier.



COMMANDEZ LE RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Plus de **70 modèles**
de règlements municipaux



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PFD

AVOCATS

1 866 951-3343 | sam.ca | info@sam.ca

Dans les secteurs plus traditionnels, comme les pâtes et papiers et l'exploitation forestière, la main-d'œuvre vieillissante s'est soldée par plusieurs départs hâtifs à la retraite. Un travail de séduction auprès des jeunes devra être réalisé pour réussir à combler ces postes qui ont tendance à être boudés par ces derniers. Une situation qui devrait perdurer quelque temps encore selon l'économiste en chef.

« Selon l'Institut de la statistique du Québec, on pourrait vivre cette situation-là encore une dizaine d'années avant de voir les problèmes au niveau de la disponibilité de la main-d'œuvre se résorber. En fait, notre bassin de main-d'œuvre

des 15 à 64 ans est présentement en diminution et on s'attend à ce que la tendance se renverse seulement dans quelques années », ajoute-t-elle en précisant que la pandémie est venue exacerber un phénomène que l'on observait déjà avant la crise.

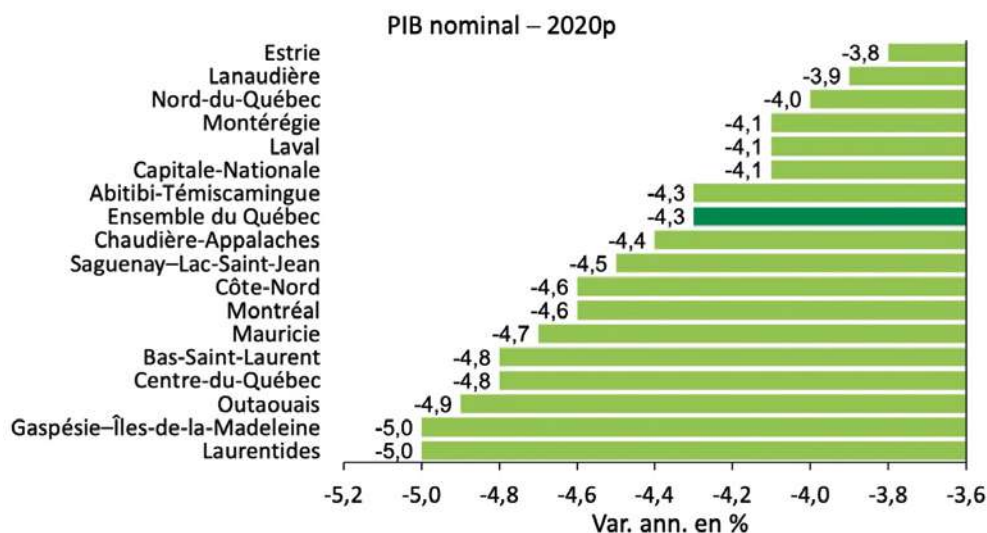
UNE REPRISE QUI SE CONFIRME

En 2020, toutes les régions du Québec ont vu leur PIB nominal reculer de façon significative. Des baisses de près de 5 % ont été observées notamment dans les Laurentides, la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais, le Centre-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent. Bien que l'impact ait été légèrement moins lourd,

GRAPHIQUE 1 - BAISSÉ GÉNÉRALISÉE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN 2020

p : prévisions de Desjardins en date de juin 2021

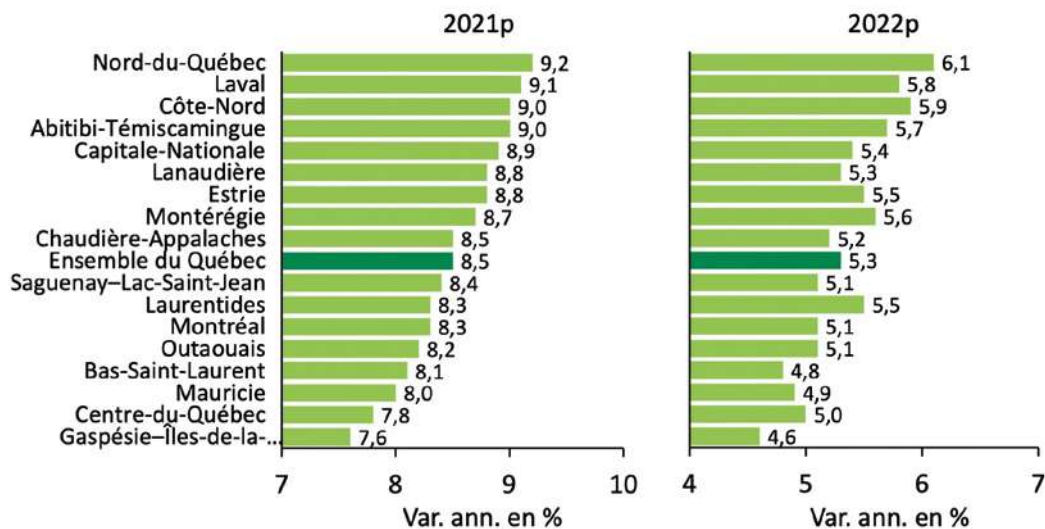
Sources : Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques



GRAPHIQUE 2 - LE PIB NOMINAL DE TOUTES LES RÉGIONS SERA EN PROGRESSION D'ICI 2022

p : prévisions de Desjardins en date de juin 2021

Sources : Desjardins, Études économiques



les régions de l'Estrie et de Lanaudière ont vu malgré tout leur PIB nominal reculer de tout près de 4 %, soit respectivement 3,8 % et 3,9 % (voir graphique 1).

En contrepartie, l'année 2021 est celle du rebond alors que l'on prévoit que d'ici décembre, « toutes les économies régionales auront récupéré et même devancé les niveaux d'avant la crise sanitaire ». Ceci, bien entendu, si une 4^e vague ne vient pas contrecarrer les prévisions, prend soin de préciser M^{me} Routhier.

Ainsi, on prévoit des augmentations du PIB nominal autour de 9 % dans des régions comme le Nord-du-Québec, Laval, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue (voir graphique 2). Les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec ainsi que de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine traînent un peu de la patte comparativement à la tendance générale avec des progressions de 8 %, de 7,8 % et de 7,6 %.

Dans l'ensemble du Québec, le niveau d'emploi observé en mai 2021 équivalait à 96,9 % de celui de février 2020. Si trois régions ont complètement récupéré le terrain perdu, la Mauricie, le Centre-du-Québec et l'Outaouais affichent des retards plus importants. « En Outaouais, le secteur de la fonction publique a perdu des plumes en 2020. Il y a un rattrapage graduel qui se fait. On devrait voir le rattrapage de l'emploi dans cette région-là s'accélérer au cours des prochains mois. Pour le Centre-du-Québec et la Mauricie, ce sont deux régions manufacturières qui sont vraiment touchées de plein fouet par la pénurie de main-d'œuvre, ce qui ralentit leur relance économique », souligne l'économiste senior chez Desjardins.

PERSPECTIVE 2022

Selon les prévisions des experts, la croissance économique devrait se poursuivre dans toutes les régions du Québec en 2022, « mais à une cadence moindre ». En ce sens, on devrait assister à une augmentation du PIB nominal pouvant varier de 4,6 % à

6,1 %, selon la région (voir graphique 2). « On maintient quand même des niveaux de progression de croissance économique assez élevés. On n'a pas l'habitude d'observer des taux aussi élevés au niveau de toutes les régions du Québec. On espère qu'à l'automne, tout va bien aller. Graduellement, on va atteindre un rythme de plus en plus soutenu. On ne sera plus en phase de récupération, on va plutôt être en phase de l'activité et la demande qui reprend. C'est ce qui explique les prévisions pour l'année 2022. Ce sera quand même un peu moins fort que pour 2021 parce que nous sommes en rebond par rapport à une année de contraction », soutient M^{me} Routhier.

L'INNOVATION, LA CLÉ POUR LES ENTREPRISES

L'après-pandémie apportera son lot de défis pour les économies régionales. Parmi ceux-ci, la pénurie de main-d'œuvre est, comme mentionné précédemment, un élément majeur, susceptible de nuire à la croissance des entreprises dans les prochaines années. Outre le vieillissement de la population, le manque de travailleurs étrangers pendant la crise a contribué à aggraver la situation. Pour combattre ce phénomène, le virage des entreprises vers l'innovation, la robotisation et l'automatisation des processus sera essentiel, selon l'économiste. « C'est déjà commencé, mais il faut vraiment mettre le pied sur l'accélérateur. Parce que les entreprises qui ne vont pas le faire risquent de perdre au change parce qu'elles vont sortir du marché à cause d'un manque de compétitivité. Le train est en marche et c'est le temps d'embarquer dedans », insiste-t-elle.

Pour ce faire, les entreprises, en particulier les petites et moyennes (PME), devront avoir accès à un soutien financier durable pour les accompagner dans cet aspect. D'autant plus que ces entreprises ont généralement moins de liquidités, ce qui a tendance à ralentir leur processus d'innovation, constate M^{me} Routhier.

MERCI!

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

450 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Protections Réclamations pardonnées : évitez les hausses de prix causées par 1 ou même 2 réclamations auto ou habitation

Obtenez une soumission!

1 855 441-6017

lacapitale.com/fqm

**AVANTAGES PENSÉS POUR LES EMPLOYÉS
DES SERVICES MUNICIPAUX**



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

La Capitale 
Assurance et services financiers

La Capitale Assurance et services financiers désigne La Capitale assurances générales inc. en sa qualité d'assureur et d'agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

S'APPROVISIONNER LOCALEMENT

À cause de ses ramifications mondiales, le secteur manufacturier a dû composer avec une perturbation des chaînes d'approvisionnement. Les entreprises qui achètent leurs matières premières à l'international ont vu les délais de livraison augmenter considérablement, ce qui a créé un certain ralentissement au niveau de la production.

M^{me} Routhier voit dans cette situation une possible opportunité pour ces entreprises de chercher des occasions de raccourcir leur chaîne d'approvisionnement. « Ça peut-être une option intéressante de voir si je peux m'approvisionner chez un voisin plus proche comme les États-Unis ou même dans mon propre pays ou dans ma province. Si jamais on devait faire face à une autre crise dans l'avenir, ceci pourrait nous permettre de continuer à alimenter nos activités et conserver notre rythme de production », donne-t-elle en exemple.

Toutefois, cette approche pourrait apporter d'autres défis, dont une augmentation des coûts de production, relativise-t-elle. D'autant plus qu'il n'est pas acquis qu'une entreprise locale pourra offrir un approvisionnement sécurisé sur le long terme.

« Malgré tout, ça demeure une avenue à analyser pour plusieurs entreprises », croit-elle.

ET L'AVENIR?

Pour l'économiste, il est beaucoup trop prématuré de se prononcer au-delà de l'année 2022. Cependant, une tendance risque de demeurer, voire de s'accroître, soit l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre. Est-ce que la croissance économique des régions en sera affectée? « Ça va dépendre à quel rythme les entreprises vont intégrer l'innovation. Que l'on parle de la numérisation, de la robotisation, de l'automatisation des processus. Ça va vraiment dépendre de ça », répond-elle.

Surtout que dans les prochaines années, le bassin de travailleurs disponibles devrait continuer à rapetisser au même rythme que les départs à la retraite qui se multiplieront.

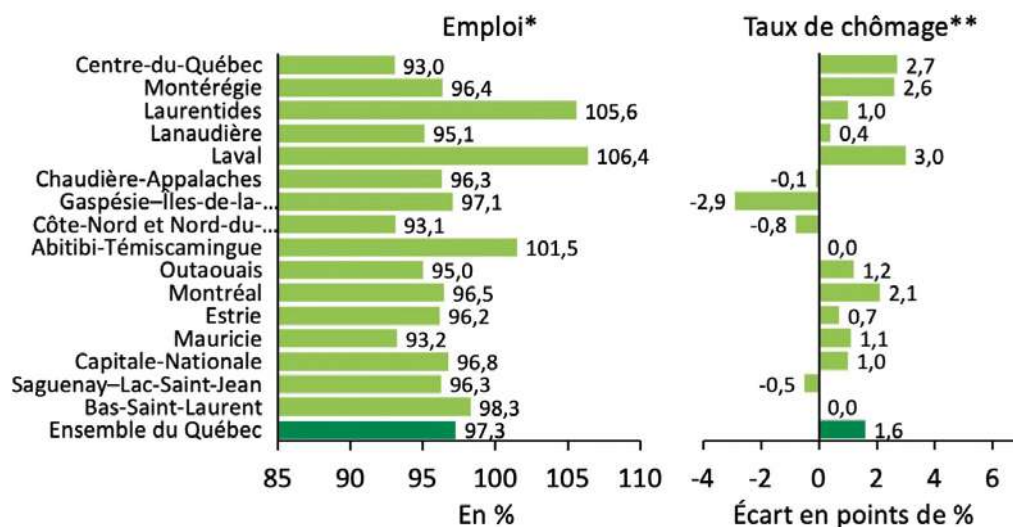
Et les travailleurs étrangers? « Il ne faut pas penser qu'il s'agit de la solution miracle. Ce sera une panoplie de mesures qui auront un impact. La capacité des entreprises à s'adapter à la nouvelle réalité sera aussi très importante. Car les besoins de la nouvelle génération sont différents des générations précédentes », conclue-t-elle. ■

GRAPHIQUE 3 - LE RATTRAPAGE DE L'EMPLOI N'EST PAS ENCORE TERMINÉ DANS PLUSIEURS RÉGIONS

* Niveau d'emploi de juin 2021 en regard de février 2020;

** Taux de chômage de juin 2021 en regard de février 2020.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques






Votre mobilité pour votre municipalité

1 888 999-4204

SOLUTIA
telecom

Pour intégrer la santé et la sécurité
du travail à votre quotidien, rejoignez
le large réseau de municipalités et de
MRC membres de FQM Prévention

FQM PRÉVENTION, UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION SST

VOS AVANTAGES À FAIRE PARTIE DE LA MUTUELLE EN UN COUP D'ŒIL :

- Favorisez un milieu de travail sécuritaire
- Obtenez des réductions de cotisation CNESST
- Accédez à des services médicaux et juridiques
- Prenez part aux décisions

Bénéficiez également d'une
ANALYSE GRATUITE de
votre dossier en santé et
sécurité du travail.

CONTACTEZ-NOUS
sam.ca/fqm-prevention
1 866 951-3343



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST

METTRE LA ROUTE SUR PAUSE AVEC LES VILLAGES-RELAIS

Lorsqu'un usagé prend la route, le trajet qu'il doit parcourir ainsi que sa sécurité sont tout aussi importants que sa destination. Mis en place par le gouvernement du Québec, le Programme de reconnaissance des villages-relais fait partie d'une série de mesures visant à améliorer le bilan routier dans la province.

Un village-relais est une municipalité reconnue par le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui offre, avec la participation et le soutien de ses commerçants, plusieurs services essentiels ainsi qu'un lieu d'arrêt accueillant,

sécuritaire et accessible dans le but d'assurer une plus grande sécurité des usagers de la route dans leurs déplacements. On parle donc d'un moyen efficace pour contrer les effets de la fatigue et de la distraction au volant qui, rappelons-le, est la troisième cause de décès liés aux accidents de la route.

Situées le long des routes nationales et touristiques reconnues, ces municipalités sont des communautés de moins de 10 000 habitants qui s'engagent à offrir une gamme de services et des heures minimales d'ouverture aux voyageurs.

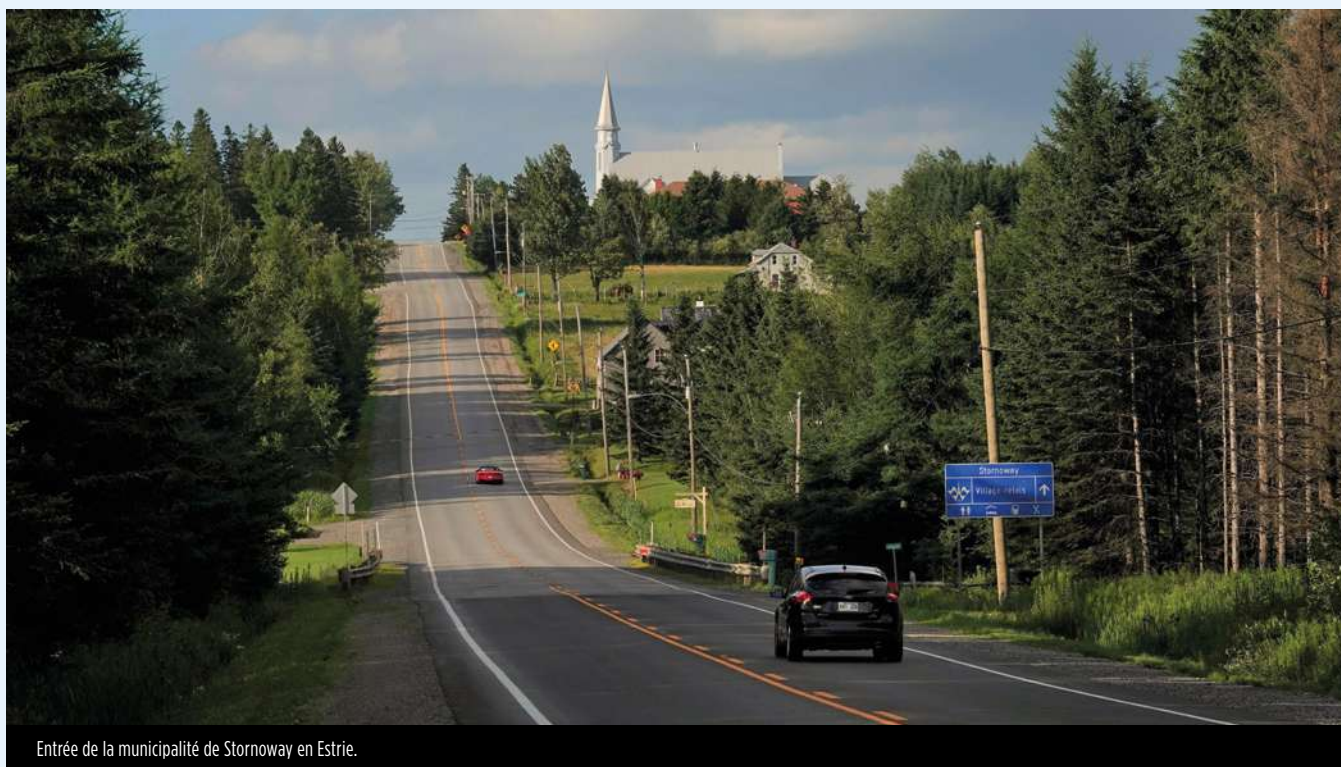
NAISSANCE DES VILLAGES-RELAIS

C'est en 2008 que les premiers villages-relais ont été accrédités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du MTQ qui avait pour objectif de moderniser le réseau québécois des parcs routiers.

Le projet s'inspire de l'expérience des Villages étapes de la France. Anciennement traversées par les nationales à fort trafic, les communes aux abords des grands axes routiers connaissaient un déclin de fréquentation dans les commerces. En 1989, la construction de la future autoroute A20 inquiétait les élus-es, les commerçants et les acteurs locaux : quel avenir pour les commerces au bord de l'ancienne nationale? Comment inciter les automobilistes à faire une pause dans les villages?

Leurs interrogations ainsi que des pistes de solutions ont donc été soumises au ministère de l'Équipement, responsable des routes à l'époque. Cinq ans plus tard, l'expérimentation des deux premiers Villages étapes prenait forme.

La Fédération des villages-relais du Québec, quant à elle, fut fondée en septembre 2009 par les municipalités accréditées qui souhaitaient se donner une voix commune. La Fédération veille au développement du programme et à l'optimisation des retombées dans les milieux.



Entrée de la municipalité de Stornoway en Estrie.

LE RÉSEAU

Le réseau comprend quarante-deux municipalités du Québec situées sur des routes nationales appartenant au réseau routier stratégique du MTQ ou sur des routes nationales ou régionales reconnues par le Programme de signalisation des routes et circuits touristiques. Elles sont dispersées selon un intervalle moyen de 80 kilomètres, soit environ chaque heure de conduite, et doivent être à 40 km des grandes villes.

La restauration, l'essence, l'alimentation, les toilettes publiques, la téléphonie, les stationnements d'urgence pour tous les types de véhicules ainsi que l'information et la signalisation sont tous des services essentiels offerts. Ils doivent être disponibles toute l'année et doivent également être accessibles aux personnes à mobilité restreinte.

Quant à l'hébergement, au remorquage, au dépannage mécanique, aux services bancaires, aux bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'accès à une pharmacie, aux dispositifs de réception des eaux usées et au Wifi, ce sont des services complémentaires offerts dans plusieurs villages-relais.

Ce sont donc des ententes et des partenariats avec plus de 640 commerçants engagés à offrir des services de qualité. Les établissements signent avec les municipalités un engagement pour veiller à ce que leurs activités demeurent en relation avec les objectifs du programme de reconnaissance, notamment en ce qui concerne l'accueil des usagers de la route.

PLUS QUE LA SÉCURITÉ : DES ATTRAITS TOURISTIQUES ET DES AMÉNAGEMENTS ACCUEILLANTS

« Ce partenariat entre les municipalités accréditées et le ministère des Transports est très structurant. D'une part, il permet d'augmenter la sécurité et de contribuer à réduire les effets de la fatigue au volant et d'autre part, c'est une opportunité pour les villages-relais de se démarquer et de se rendre plus attractifs. L'accueil et la convivialité, c'est un plus pour les voyageurs et pour l'ensemble de la communauté! », explique Gilbert Simard, président de la Fédération des villages-relais du Québec et maire de Saint-Fulgence.

En effet, en plus des services, les villages-relais offrent aux usagers des attraits touristiques, culturels et naturels ainsi que des aménagements de qualité leur donnant le goût de prolonger leur séjour. Ils jouent un rôle de vitrine et deviennent une occasion de découvrir l'offre touristique locale et régionale.

Comme l'exercice d'accréditation demande aux municipalités de faire un plan de développement de cinq ans, l'adhésion au programme incite à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur. De plus, elle apporte un soutien au développement local et régional des communautés pour qu'elles puissent développer leur plein potentiel et ajouter des facteurs contribuant au développement des organismes et des commerces. Les acteurs locaux deviennent au centre de la création de l'initiative.

DEVENIR VILLAGE-RELAIS

L'obtention de l'appellation relève de l'initiative de la municipalité. Quatre grandes étapes sont en place pour recevoir l'appellation :

1. L'affirmation de la volonté locale : la municipalité doit d'abord signifier à sa municipalité régionale de comté (MRC) sa volonté de faire partie du réseau des villages-relais;

2. La proposition de candidature : la MRC s'assure que la municipalité intéressée respecte les conditions d'admissibilité et propose alors au ministre des Transports sa candidature. Après validation des conditions d'admissibilité, telles que la situation géographique, la qualité des services, la qualité des aménagements et la mobilisation de la communauté, le ministre peut alors désigner la municipalité comme « municipalité candidate »;

3. Le dossier de candidature : dès qu'une municipalité a été officiellement désignée « municipalité candidate » par le ministre, elle prépare un dossier de candidature, qui comprend un diagnostic et un plan d'action, tout en mobilisant la population et les acteurs locaux;

4. L'attribution de l'appellation village-relais : la municipalité candidate présente au Comité des villages-relais, dont fait partie la Fédération québécoise des municipalités, un dossier de candidature. Ce dossier expose les éléments exigés pour se conformer à une charte de qualité et les actions à réaliser dans un horizon de cinq ans. Sur avis favorable du Comité, le ministre décerne l'appellation village-relais. Celle-ci est attribuée pour une période de cinq ans.



La municipalité de Deschambault-Grondines est reconnue comme village-relais depuis 2019.

DES PROJETS INSPIRANTS

L'originalité et la créativité des municipalités, organismes et commerçants engagés dans le réseau ne font pas de doute. Plusieurs projets démontrent leur volonté de susciter et de développer chez leurs citoyens un plus grand sentiment de fierté et d'appartenance au réseau.

La Municipalité de Saint-Siméon dans la région de Charlevoix s'est dotée d'un bureau d'accueil touristique, mais les heures d'ouverture ne couvraient pas toutes les demandes d'informations.

S'unissant à Tourisme Charlevoix, par son Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET), et à la MRC de Charlevoix-Est, la municipalité a fait l'ajout d'une borne numérique interactive.

Donnant en tout temps accès à l'information sur les attraits, les services et les activités culturelles aux voyageurs, aux vacanciers et aux citoyens, elle vient compléter le service d'information touristique et est une vitrine exceptionnelle pour les commerçants, les attraits, les hébergements, les restaurants et les activités.

La Municipalité étant membre du réseau des villages-relais, la borne présente aussi les informations relatives aux services offerts aux usagers de la route. ■

DES CHOIX ÉCORESPONSABLES FACE À DES ENJEUX COMPLEXES

Afin de fournir un environnement adéquat à ses citoyens et aux usagers de la route, et malgré un budget restreint, la Ville de Percé a fait le choix d'investir dans la réfection et l'optimisation de son réseau routier en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement et de l'économie circulaire.

Une des particularités des infrastructures routières municipales de la municipalité réside dans le fait que le territoire est doté d'un immense réseau routier et qu'on y retrouve des résidents sur l'ensemble de celui-ci.

« Nous devons renouveler notre réseau routier, alors pourquoi ne pas le faire avec quelque chose qui apporterait de la valeur, qui serait compétitif et qui en plus, nous permettrait de nous démarquer en matière de gestion des infrastructures municipales? », explique Jean-François Kacou, directeur général de la Ville de Percé.

DU PLASTIQUE POUR REMPLACER LE BITUME

Depuis 2019, la Ville de Percé, en partenariat avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie et l'École de technologie supérieure (ÉTS), travaille à l'élaboration d'un projet novateur au Québec dans le but de développer une matière qui remplacera le bitume par du plastique à usage unique.

« D'un côté, cette méthode permettra de faire disparaître le plastique qu'on ne peut pas recycler, qui est enfoui ou qui stagne dans les centres



cyclone

L'élégance de la lumière

cyclonelighting.com



de traitement et de l'autre, elle permettra de réduire le coût d'acquisition. L'expérience montre qu'il est possible d'aller chercher jusqu'à 10 % d'économie de coût de bitume, ce qui représente une somme substantielle. De plus, il est possible de faire disparaître deux tonnes de plastiques à usage unique par kilomètre», explique-t-il.

Les résultats préliminaires de l'ÉTS sont très encourageants. Leurs premières observations montrent que l'asphalte serait davantage fibreux, donc moins fragile à basse température, et serait plus compétitif à haute température. Tous les résultats finaux, ainsi que la formulation, seront obtenus d'ici la fin de l'année 2021.

UNE RUE DÉDIÉE À L'ÉCOCONSCIENTISATION

Connu sous le nom du *Projet de la rue commerciale*, ce concept avait déjà été dans les cartons de la ville. Ayant maintenant comme priorités d'avoir des infrastructures qui peuvent répondre à plusieurs besoins et d'être capable de s'autofinancer ou d'apporter une valeur structurante au point de vue économique, il était intéressant de le relancer avec une formule repensée.

L'objectif est maintenant de développer un tronçon de route municipale entièrement dédié à l'innovation écologique. Le nouvel asphalte sera utilisé, mais la ville souhaite aller plus loin dans la revalorisation des matières non recyclables. Le mobilier urbain sera fait de pièces d'ingénierie fabriquées d'un mélange de bois et de plastiques recyclés et les trottoirs, de ciment et de verres concassés.

Afin de financer la construction, la municipalité a effectué le lotissement de neuf terrains adjacents à la rue qui seront vendus sous forme d'appels

à projets pour des projets commerciaux. Ces commerces devront être respectueux de l'écosystème économique, compléter l'offre locale et permettre d'offrir de nouveaux services à l'année. Les recettes serviront évidemment à financer le projet.

La nouvelle rue commerciale s'inscrit parfaitement dans les trois axes de la planification stratégique de la Ville, soit le leadership, l'écoconscientisation et l'autonomie. En plus d'être un levier économique significatif, elle contribuera à apporter une solution intelligente quant au recyclage des matières résiduelles. ■



Projet de rue commerciale écoconsciente au cœur de la Ville de Percé.

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevalueurassurable.com
www.spevalueurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant** !

RECONNU
PAR LES
ASSUREURS

Partout au Québec

VOUS ENVISAGEZ LOUER ou ACHETER?

NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT

VISITEZ-NOUS AU
www.sauvageau.qc.ca

NOUS SOMMES **LA RÉFÉRENCE**



LOCATION
SAUVAGEAU [®]
Autos • Camions • Véhicules spécialisés



LA SYMBIOSE BROME-MISSISQUOI : REPENSER ET OPTIMISER SES RESSOURCES

Portée par le Centre local de développement de Brome-Missisquoi, la Symbiose a vu le jour grâce à une initiative soutenue par la Table des entreprises en développement durable (TEDD). C'est en 2014 que dix-huit entreprises industrielles de la TEDD amorçaient le projet de la troisième symbiose industrielle au Québec.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVANT

La Symbiose Brome-Missisquoi est un réseau d'acteurs de l'économie circulaire qui permet d'allonger le cycle de vie des matières.

« Comme on dit, les résidus de quelqu'un deviennent la matière première d'un autre », explique avec enthousiasme Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale et conseillère en développement durable pour le CLD et la MRC Brome-Missisquoi.

Des échanges interentreprises permettent des économies liées à l'approvisionnement et à la gestion de matières résiduelles. « Tout ce qui traîne dans les entrepôts, des sous-produits de production, des emballages, des matières organiques ou des produits chimiques, peut être admissible. L'idée c'est d'échanger le plus possible pour éviter l'enfouissement », précise-t-elle.

Souvent, les entreprises savent qu'elles ont des matières à offrir, mais elles n'ont pas le temps et les ressources pour effectuer la recherche d'organisations prêtes à recevoir ces matières. Le rôle du CLD dans le processus en est un de facilitateur. Il accompagne les parties prenantes dans la logistique ainsi que dans l'établissement des liens et des relations de travail.



Oriana Familiar, coordonnatrice du service de gestion environnementale et conseillère en développement durable pour le CLD et la MRC Brome-Missisquoi.

DÉPASSER TOUTES LES ATTENTES

En avril dernier, tous les efforts ont été calculés dans le but d'intégrer les chiffres au rapport annuel du CLD. De 2014 à 2020, c'est donc plus de 1500 échanges de ressources réalisées, 400 entreprises participantes, 16 500 tonnes métriques de matières résiduelles mises en valeur, 2,3 M\$ de gains économiques, 11 000 tonnes de CO₂ éq. évitées, soit l'équivalent de 2300 autos retirées de la route, et 600 employés ayant reçu de la formation continue.

À ce jour, la Symbiose est présente dans plusieurs secteurs d'activités, tant industriel, commercial, institutionnel, agricole que communautaire. Des efforts sont également déployés dans les quatre créneaux industriels clés de la MRC, soit la microélectronique, la plasturgie, le calcaire et l'agroalimentaire.

UN NOUVEAU SERVICE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Mais le CLD ne s'arrête pas là. Devant le succès du projet et en partenariat avec la MRC Brome-Missisquoi, l'équipe a mis en place en 2020 un service de gestion environnementale afin d'appuyer, de conseiller et de soutenir les démarches en environnement et en développement durable des citoyens, entreprises, industries et municipalités.

Les objectifs sont clairs : continuer à innover dans le soutien au développement économique, accompagner les municipalités vers une saine gestion des matières résiduelles et mettre en place des stratégies d'économie circulaire.

« Dans ma vision du futur, j'imagine très bien les municipalités s'échanger leur surplus d'équipement ou de matériel comme de la terre noire, du gravier, des produits pour l'assainissement de l'eau qui traînent dans les usines de filtration, de l'équipement sportif. Ça pourrait être même des espaces d'entrepôt ou des capacités de transports. »

La relance économique passera très certainement par une économie verte. Il faudra donc davantage repenser à comment on s'approvisionne, comment on produit et comment on consomme. Voilà encore une fois une intéressante valeur ajoutée aux services offerts. ■

PARTENAIRE D'AFFAIRES LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA L'EXPÉRIENCE AU SERVICE DE LA MAGIE



Filiale canadienne du Groupe Leblanc fondée en 1958 et pionnière dans le domaine, Leblanc illuminations Canada se spécialise dans les illuminations festives. Ayant pignon sur rue à Joliette, l'entreprise rayonne partout au Canada, et est notamment reconnue pour la diversité de sa gamme de produits lumineux ainsi que pour sa conception de décors uniques, adaptés pour chaque projet. Lumière sur cette entreprise qui fait vivre de belles émotions!

Depuis 2007, les experts de Leblanc Illuminations Canada accompagnent différentes organisations, tout particulièrement les municipalités, dans l'élaboration et la réalisation de leur projet d'expérience immersive. En effet, comme chacun des projets est différent, ils ont le souci d'adapter leurs propositions, afin d'offrir des produits et des solutions personnalisées en fonction des besoins spécifiques.



DYNAMISER LES ESPACES

« Bien que nous soyons reconnus pour la période des Fêtes, de plus en plus, les demandes sont pour différents moments de l'année. Le marché hivernal va toujours être important, mais maintenant, les gens souhaitent voir leurs espaces publics décorés à l'année », explique Annie Beauvais, directrice des ventes, du marketing et gestionnaire de projets.

Les villes, les centres-villes et les sociétés de développement souhaitent plus que jamais rendre festifs les espaces publics pour donner le goût aux gens de s'y rendre et surtout de s'y attarder tout en respectant les mesures de sécurité. Les décors lumineux permettent de projeter une image positive, d'amener de la magie et d'activer des secteurs économiques où l'on retrouve des commerces ayant pignon sur rue et qui ont beaucoup souffert durant la dernière année.

LEUR FIERTÉ

L'étude de projet gratuite offerte aux municipalités fait particulièrement la fierté de l'entreprise. En effet, pour faciliter l'idéation et les décisions budgétaires, leurs

spécialistes proposent gratuitement des options et des propositions variées et adaptées selon les besoins, les couleurs, les budgets et les thèmes que le client souhaite exploiter. Le travail en amont est fait, parfois une année à l'avance, facilitant ainsi les prévisions budgétaires des municipalités.

De plus, ils sont de fiers créateurs d'emplois dans leur région. Ils s'appuient sur une équipe expérimentée, créative et dynamique et assurent la conception, l'entretien et la fabrication de la majorité des décors lumineux à Joliette. Ainsi, ils ont la possibilité de maîtriser la qualité et l'ensemble du cycle de vie de leurs produits, de l'idée à la revalorisation.

UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET RESPONSABLE

Depuis 1996, l'entreprise privilégie des technologies peu énergivores, comme la DEL, qui, en plus d'obtenir un rendement lumineux et une durée de vie bien supérieurs à une ampoule classique, permet une économie d'énergie de 70 %. Elle

offre également de nombreux avantages, tant du point de vue de la forme, de la luminosité que de la couleur.

Des bilans énergétiques personnalisés sont partagés avec les clients au besoin, leur permettant de connaître la consommation électrique détaillée des décors lumineux qui leur sont proposés.

Soucieuse d'offrir des solutions axées sur la responsabilité environnementale, l'entreprise s'assure que le recyclage est optimal pour toutes les matières utilisées, à toutes les étapes du cycle de vie des décors lumineux. Aluminium, papier, cartons, films d'emballage et palettes de bois sont envoyés au centre de recyclage. Ces déchets deviendront des matières premières secondaires qui seront réintégrées dans le cycle de production.

QUELLES SONT LES TENDANCES?

Plusieurs nouvelles technologies font actuellement leur apparition sur le marché. Pour Leblanc illuminations qui est constamment en évolution afin de bonifier son offre, plusieurs d'entre elles sont présentement à l'étude et seront annoncées prochainement.

Actuellement, tout ce qui touche aux technologies immersives et à l'interaction avec le spectateur est très attrayant; que ce soit par le son ou par les possibilités d'effets d'animations pilotées par téléphone intelligent. Il sera aisé de changer les couleurs, l'ambiance et le mouvement.

On remarque également une très forte hausse des projets d'éclairage architectural pour les parcs, les arbres, les bâtiments et les espaces publics. Avec la pandémie, les organisations municipales ont planifié leurs projets beaucoup plus tôt qu'à l'habitude. Même si elle a été capable de répondre aux demandes ponctuelles l'an dernier malgré la difficulté d'approvisionnement, l'entreprise s'est affairée dans sa préparation.

« Au lendemain d'une période difficile comme celle qu'on vient de traverser, les villes et municipalités qui souhaiteront créer une ambiance festive et réconfortante pourront compter sur Leblanc illuminations pour amener la magie chez elles. Cette année, pour la période des fêtes, assistons à un grand spectacle de lumières partout à travers le Québec! » ■





M^e Raphaëlle Chabot-Fournier, avocate
Morency Société d'avocats

VOS PRIORITÉS ET L'ANTICIPATION DE CELLES DE LA PARTIE SYNDICALE

Il importe d'effectuer un portrait précis de la dernière période d'application de la convention collective, d'identifier les principaux enjeux patronaux et/ou syndicaux rencontrés (griefs, réclamations, problématiques de gestion, etc.) et de faire une revue des derniers développements législatifs récents afin de procéder à la première étape : celle de l'identification de vos priorités de négociation.

En plus de déterminer la marge de manœuvre financière dédiée au renouvellement de la convention collective, il est essentiel pour un employeur de procéder à l'identification des problématiques rencontrées et de réfléchir à des solutions pratiques et durables à soumettre à la partie syndicale.

Dès le début de la négociation, un des incontournables est celui d'avoir en tête un « top 3 » des grandes priorités patronales. Une fois cet exercice réalisé, la stratégie de négociation vous permettra d'être prêt et d'être aligné avec les besoins de gestion de votre organisation. Pour l'employeur, ces priorités visent généralement la possibilité d'une gestion plus souple et harmonieuse. Il faut retenir que lorsqu'une convention collective ne restreint pas le droit de gérance, l'employeur a plus de marge de manœuvre et il peut davantage s'adapter aux diverses situations.

NÉGOCIATION D'UNE CONVENTION COLLECTIVE : PAR OÙ COMMENCER?

À l'approche de l'échéance de la convention collective des employés de votre organisation, par où commencer? L'un des premiers constats en matière de relations du travail est le suivant : en raison de l'évolution des encadrements légaux et des modèles variés d'organisation du travail (hybride, télétravail ou présentiel), il va sans dire que les conditions de travail doivent être modifiées et adaptées afin de représenter adéquatement la réalité des employés et des employeurs!

Pour la partie syndicale, le cahier de demandes comprend habituellement les enjeux de nature financière et/ou les conditions de travail touchant à l'organisation du travail (possibilité d'assouplissement sur les horaires de travail et prise de congés pour divers motifs, par exemple).

LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

En cours d'application de convention collective, des changements législatifs sont susceptibles de survenir. Au préalable d'une négociation, il est bien d'avoir en tête ces modifications. Notons qu'il n'est pas nécessaire de les introduire à la convention collective. Par exemple, les normes du travail prévues à la *Loi sur les normes du travail*¹ n'ont pas besoin d'être mentionnées explicitement à la convention collective; elles s'appliquent et tout salarié a droit aux bénéfices qui s'y trouvent.

Par ailleurs, certaines balises législatives doivent être tenues en compte pour négocier convenablement les conditions de travail de ses employés. Rappelons que la Loi sur les normes

offre un seuil minimum et que les employeurs ne peuvent offrir à leurs employés en deçà de ces normes. Par exemple, la prise de congés pour divers motifs ou encore l'interdiction de conditions salariales qui diffèrent uniquement en fonction du statut.

LA NÉGOCIATION

Nous suggérons de constituer une table de négociation composée de représentants syndicaux et patronaux, et ce, afin de canaliser et faciliter les échanges.

Lors de la présentation de vos priorités, n'hésitez pas à exposer les problématiques concrètes de vos enjeux à la partie syndicale, vous pourriez être agréablement surpris des pistes de solutions proposées par cette dernière.

Bonne négociation! ■

¹ RLRQ, chapitre N-11



ASSURANCE DES CYBERRISQUES



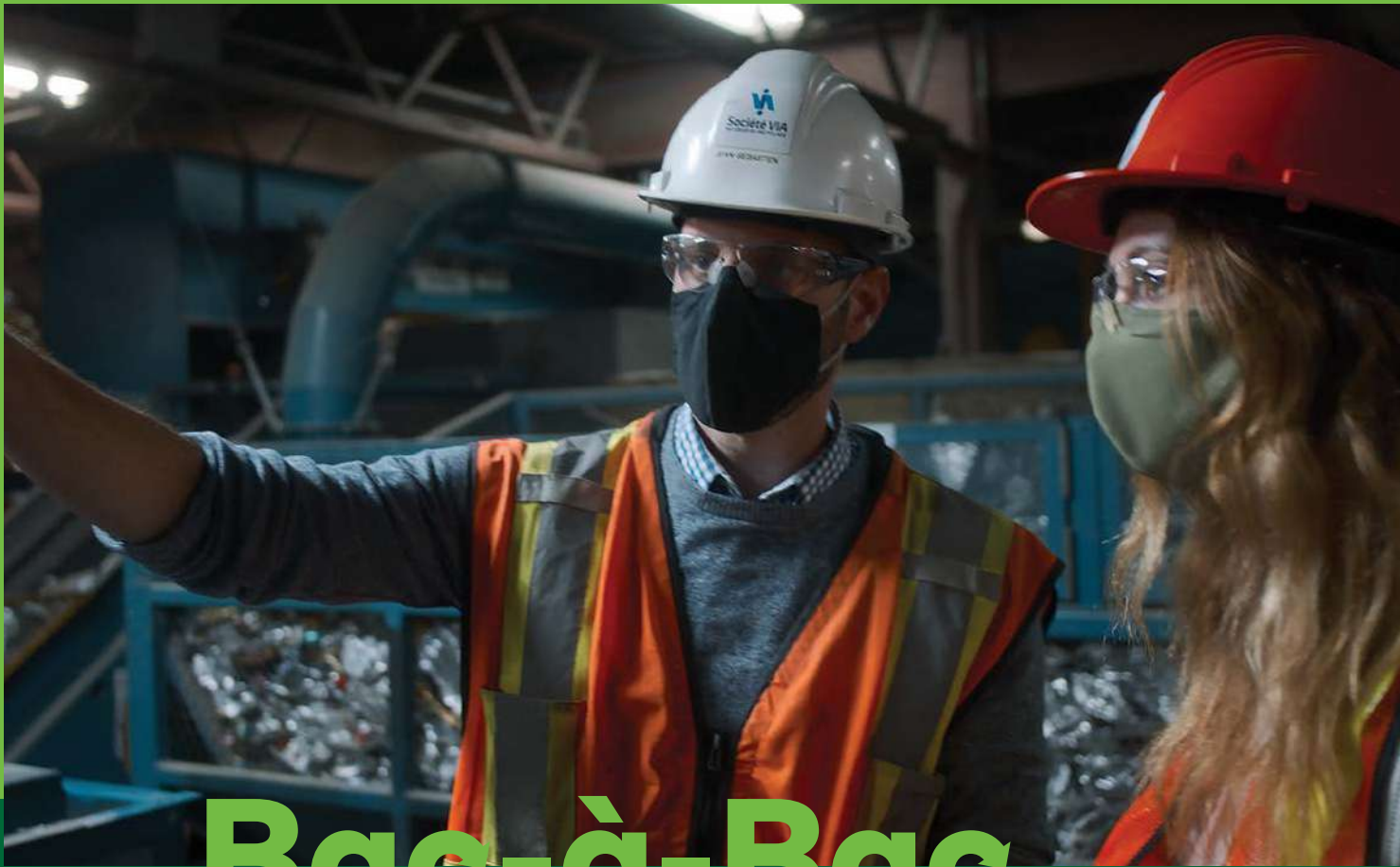
**À partir de
seulement 500 \$***

Sans aucuns frais
d'administration
supplémentaires!

DEMANDEZ UNE SOUMISSION »

*certaines conditions s'appliquent.

En route vers l'économie circulaire des matières recyclables



Bac-à-Bac

Bac-à-Bac, une websérie sur l'économie circulaire animée par Rose-Aimée Automne T. Morin et mettant en vedette des entreprises qui ont pris le train de l'écoconception: TC Transcontinental, LOOP Mission, Cascades, Laiterie de Coaticook et Agropur.

À visionner sur bac.eeq.ca



Jean-François Rivard
Coordonnateur à l'approvisionnement municipal
Fédération québécoise des municipalités

ÉCONOMISEZ TOUT EN RÉDUISANT LA POLLUTION LUMINEUSE!

Au cours des derniers mois, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé un appel d'offres visant à offrir une option supplémentaire aux municipalités et villes souhaitant procéder à la conversion de leurs luminaires de rues au sodium haute pression vers la technologie aux DEL.

Cette solution novatrice permet à la fois de réduire les coûts d'énergie et la pollution lumineuse. Votre municipalité est-elle soucieuse de préserver son ciel étoilé? La technologie offerte pourrait être la réponse sur mesure pour assurer la réussite de votre projet!

Vous vous dites qu'un tel projet serait intéressant pour votre municipalité, mais vous êtes craintifs quant au temps et aux efforts que cela vous demandera pour réaliser votre conversion? La solution offerte par la FQM, à travers Énergère, qui s'est vu octroyer le contrat à la suite de l'appel d'offres, est véritablement clé en main : Énergère et la FQM vous accompagnent à chacune des étapes!

LA DÉMARCHE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE CONVERSION

Pour adhérer à ce programme de conversion des luminaires aux DEL à basse température de couleur, il suffit d'obtenir une résolution de votre conseil et de signer par la suite une entente avec la FQM.

Premièrement, Énergère procédera à une étude d'implantation. Celle-ci inclut les relevés et la cartographie, les études photométriques et la sélection des équipements. Elle comprend également la mise sur pied d'un plan de communication et d'un échéancier pour le projet. Cette analyse, validée quant à sa conformité technique par la FQM avant qu'elle vous soit transmise, vous indiquera le coût pour la concrétisation du projet, ainsi que les économies que vous pourrez réaliser grâce à votre conversion. De

cette façon, vous connaissez dès le départ la période nécessaire au recouvrement de votre investissement.

Une fois l'étude en main, il vous revient de prendre la décision quant à l'exécution des travaux. Si vous choisissez d'aller de l'avant avec le projet de conversion, il vous faut obtenir une résolution de votre conseil et signer par la suite un contrat avec Énergère.

Dans l'éventualité où vous décidez de ne pas procéder à la conversion, votre municipalité est responsable du coût de l'étude. Sinon, comme prévu à l'appel d'offres, il est inclus dans le coût des luminaires.

Au moment de débiter l'implantation, Énergère vous transmettra un calendrier des travaux. Par la suite, elle prendra en charge la fourniture des équipements et des installations, la surveillance et la coordination des travaux, le recyclage des anciens luminaires, l'ajustement de la facturation avec Hydro-Québec, la campagne de communication avec les citoyens, et si vous l'avez requis au projet, la configuration et la formation sur le système de gestion intelligente de l'éclairage.

Une fois la conversion réalisée, Énergère vous accompagne en ce qui a trait au service et à la maintenance, comme prévu aux documents d'appel d'offres. Elle vous fournit ainsi un rapport de conciliation de coûts et économies tout au long de la période sur laquelle vous récupérez la valeur de votre investissement.

PRÉCISIONS QUANT AUX ÉCONOMIES RÉALISÉES

Il est à noter que les luminaires avec une basse température de couleur (2200 kelvins) requièrent davantage de puissance pour obtenir la même efficacité lumineuse qu'un luminaire aux DEL plus standard (3000 kelvins). Donc, bien que vous obteniez des économies en convertissant vos luminaires au sodium haute pression vers des DEL à basse température de couleur, la période de retour sur investissement sera plus longue que si vous convertissiez vers des DEL à 3000 kelvins, tel que l'offre le programme initial de conversion de la FQM toujours en place avec Énergère, et ce, jusqu'en décembre 2022.

Ainsi, le choix d'un luminaire aux DEL à basse température de couleur s'impose pour la municipalité qui doit respecter une réglementation régionale visant à limiter la pollution lumineuse ou, tout simplement, pour celle qui souhaite offrir à ses citoyens un éclairage mettant davantage en valeur son ciel étoilé.

Afin d'obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi à la FQM au 1 866 951-3343, poste 1415 ou à jfrivard@fqm.ca, ou avec Marc-André Lehoux chez Énergère au 514 232-0924 ou à lehouxma@energere.com. ■



M^e Roxanne Tremblay,
Avocate en droit municipal et de l'environnement
Cain Lamarre

L'ACHAT LOCAL AU CŒUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

La pandémie de la COVID-19 a entraîné des impacts majeurs sur l'économie du Québec. Depuis, de nombreuses mesures de relance économique ont été mises en place auprès des entreprises québécoises afin de minimiser les conséquences de cette crise. Cet article propose des outils fiscaux accessibles aux municipalités par le biais du projet de loi 67 afin de favoriser le développement économique des régions axé sur l'achat local.

La Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, désignée comme le **projet de loi 67**, accorde de nouveaux pouvoirs aux municipalités qui s'ajoutent aux pouvoirs existants en matière de développement économique local.


Sanctionné le 25 mars 2021, le projet de loi 67 prévoit de nouvelles mesures de discrimination pour l'octroi de certains contrats par appel d'offres public. Dorénavant, une municipalité peut exiger qu'une partie ou la totalité des biens ou des services qu'elle requiert soient canadiens ou qu'une partie ou la totalité des fournisseurs aient un établissement au Canada. Cette mesure protectionniste contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à l'emballage des marchandises. Pour bénéficier de ce type de discrimination, nous invitons les municipalités à bien identifier dans leurs documents d'appel d'offres public la préférence qui sera accordée aux biens ou aux services canadiens. Lorsqu'une soumission est évaluée en fonction de critères qualitatifs, une municipalité

peut prendre en considération la provenance québécoise ou canadienne d'une partie des biens, des services, des fournisseurs, des assureurs ou des entrepreneurs jusqu'à concurrence de 10 % du nombre total des points attribuables à l'ensemble des critères. Nous croyons qu'une telle mesure prendra toute sa pertinence en regard de projets municipaux d'envergure. Ainsi, pensons à une infrastructure publique importante (centre communautaire ou multisports, parc, bibliothèque, etc.) dont la réalisation, de la conception à la construction, pourra être effectuée en préférence par des entreprises canadiennes ou à partir de matériaux (le bois, par exemple) canadiens ou fournis par une entreprise canadienne.

Le règlement de gestion contractuelle de chaque municipalité doit aussi, dès à présent, prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec. Rappelons que cette mesure intégrée au règlement de gestion contractuelle s'applique aux contrats dont la

dépense est inférieure au seuil d'appel d'offres public. Ainsi, une municipalité pourrait identifier les entreprises locales en mesure de fournir des biens et services québécois et favoriser l'octroi d'un contrat à celles-ci. Cette mesure s'applique pour une période de trois ans, à partir du 25 juin 2021, à tout contrat dont la dépense est inférieure au seuil d'appel d'offres public. Selon notre compréhension du texte de Loi, de telles mesures favorisant l'achat québécois pourraient perdurer au-delà de la période de trois ans visée par le projet de loi 67.

En conclusion, les municipalités possèdent certains leviers intéressants, grâce auxquels elles peuvent prôner le développement des entreprises locales tout en intégrant des mesures de protection de l'environnement. L'achat local permet à l'ensemble du Québec de découvrir toute la richesse de ses régions, tout en ayant des retombées économiques importantes pour les communautés. ■



Faites passer vos opérations sur le terrain au numérique pour une meilleure gestion des actifs

Que votre équipe compte 1 ou 100 personnes, la suite ArcGIS d'Esri vous aidera à moderniser la collecte de données sur le terrain, à améliorer la collaboration entre le terrain et le bureau et à prendre des décisions éclairées et fondées sur les données pour améliorer la gestion des actifs.

- **Économisez temps et argent – outillez votre personnel d'applications mobiles qui rendront plus efficaces les opérations sur le terrain.**
- **Affectez les ressources là où vous en avez vraiment besoin – bénéficiez d'une perspective géographique.**
- **Surveillez l'état de la situation en temps réel – utilisez des tableaux de bord visuellement riches pour collaborer et éclairer les décisions.**

Apprenez-en davantage à esri.ca/QUORUM et parlez-nous dès aujourd'hui.

1425, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1110
Montréal (Québec) H3G 1T7
514-875-8568
infoquebec@esri.ca

Les *Prix Reconnaissance* des Fleurons du Québec



**Grand dévoilement des gagnants
lors du gala annuel des Fleurons le jeudi 9 décembre 2021.**

MERCI À NOS PARTENAIRES !



LE SAM CONTINUE D'INNOVER EN AJOUTANT UN PARTENAIRE AU BÉNÉFICE DE SES MEMBRES

En effet, eZsign, une entreprise 100 % québécoise, vous offre une solution de signature électronique de première qualité à un prix des plus compétitifs.

La pandémie a fait en sorte que le télétravail est devenu la nouvelle norme dans beaucoup de municipalités et dans les MRC, et les citoyens ne se présentent plus au comptoir comme par le passé. Grâce à la signature électronique, les municipalités et les MRC pourront assurer la continuité de leurs opérations de façon efficace, et

ce, même en l'absence de bureaux physiques, tels qu'on les connaît généralement.

Les signatures, qu'elles soient reliées à l'obtention des divers permis, aux certificats d'autorisation de travaux, à l'approvisionnement, aux ressources humaines ou aux procès-verbaux, peuvent maintenant être traitées électroniquement. La solution offerte par eZsign permet de gérer ces processus de manière efficace et sécuritaire, et ce, en répondant aux exigences légales.

RENDEZ-VOUS SAM 2021

Cet automne, après une année d'absence, le Rendez-vous SAM est de retour, et se tiendra en matinée, le mercredi 1^{er} décembre 2021, en mode virtuel.

Cet événement d'une demi-journée donnera accès à une série de conférences d'actualité sur la gestion contractuelle. Présentées par des juristes reconnus dans le milieu municipal, elles porteront sur les meilleures pratiques en approvisionnement municipal.

Dès la fin septembre, vous pourrez consulter la programmation de l'évènement au sam.ca/le-rendez-vous-sam, et confirmer votre participation en remplissant le formulaire d'inscription.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre! ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain

LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 38)

Assurances et services financiers

LA CAPITALE ASSURANCES
GÉNÉRALES (p. 29)

Environnement et énergie

AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU inc. (p. 25)

Envoi de colis

- DICOM
- PUROLATOR

Évaluation des valeurs

assurables des bâtiments
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 35)

Fournitures de bureau

STAPLES AVANTAGE

Luminaires DEL

ÉNERGÈRE (p. 75)

Luminaires DEL basse température de couleur

ÉNERGÈRE ET FQM

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs

ÉCLAIRAGE CYCLONE (p. 34)

Mâts et fûts pour appareils

d'éclairage et de signalisation routière
PRO-BALLAST (p. 27)

Messagerie

POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail

FQM PRÉVENTION (p. 31)

Publication juridique

PFD AVOCATS (p. 7)

Signature électronique

EZSIGN (p. 47)

Technologie de signalisation

et feux de circulation

ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile

BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM (p. 30)

Voirie et Transport

- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU (p. 36)



ZONES D'INNOVATION

LE QUÉBEC FOISONNE DE PROJETS NOVATEURS

Lancées à l'automne 2019 par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, les zones d'innovation s'appuient sur trois piliers : l'environnement d'affaires, la recherche et le financement. Elles ont pour objectif d'attirer dans un territoire géographique délimité, des talents, des entrepreneurs, de grands donneurs d'ordres ainsi que des chercheurs du Québec et d'ailleurs.

Dans ces nouveaux quartiers qui seront les parcs industriels du 21^e siècle, comme le mentionne François Legault dans son livre *Projet Saint-Laurent* publié en 2013, plusieurs éléments clés seront mis en commun afin de mettre en place un écosystème favorable à l'accélération d'innovation et de savoir-faire.

L'idée des zones d'innovation n'est pas nouvelle. La *Silicon Valley* est sans doute la plus célèbre

et l'une des pionnières. Le ministre Fitzgibbon s'est aussi inspiré d'autres villes et régions à travers le monde qui misent sur l'innovation pour créer des endroits où se conjuguent des emplois bien rémunérés et une excellente qualité de vie. Les zones d'innovation de Wichita, aux États-Unis, et de Hanovre, en Allemagne, ont été des sources d'inspiration pour élaborer la vision québécoise.



Développées à partir de la vision de François Legault de faire du Saint-Laurent une vallée de l'innovation, les zones d'innovation connaissent un succès qui dépassent de loin les attentes gouvernementales. Pas moins d'une trentaine de projets sont en cours d'élaboration partout à travers le Québec. Le gouvernement promet d'annoncer cinq ou six zones d'innovation d'ici le printemps 2022.

Le Québec possède plusieurs éléments clés qui lui permettront de mettre de l'avant des zones d'innovation combinant compétition et coopération et qui créeront aussi des milliers d'emplois bien rémunérés.

Wichita est la plus grande ville de l'État du Kansas. Située à proximité d'une base de la *US Air Force*, la zone d'innovation mise en place par la *Wichita State University* abrite six des plus grands leaders dans le domaine de l'aviation, dont Boeing, Airbus et Bombardier. Le constructeur aéronautique français Dassault y a aussi établi le *3DExperience Center* où se regroupent des laboratoires de recherche au service du futur de l'aéronautique.

Hanovre est reconnue comme l'une des régions les plus prospères d'Allemagne. On y retrouve des entreprises œuvrant principalement dans les secteurs de la construction automobile, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Volkswagen y a établi sa plus grande usine du monde à la fine pointe du manufacturier 4.0 aux côtés d'autres multinationales allemandes comme Bosch,

Siemens et BMW. Chaque année la ville est l'hôte de la plus grande foire de la technologie industrielle au monde, la *Hannover Messe*.

Le Québec possède plusieurs éléments clés qui lui permettront de mettre de l'avant des zones d'innovation combinant compétition et coopération et qui créeront aussi des milliers d'emplois bien rémunérés. ■

LUCIE LECOURS : UN MANDAT AU SERVICE DES PME QUÉBÉCOISES

En poste depuis février 2021, la nouvelle ministre déléguée à l'Économie, M^{me} Lucie Lecours, mise sur Investissement Québec et Accès entreprise Québec (AEQ) pour aider les entreprises en région à passer à travers la crise sanitaire. Selon elle, ce sont deux puissants coffres à outils au service des PME.

« Je crois énormément dans l'implantation d'Accès entreprise Québec, affirme M^{me} Lecours tout en saluant le travail de sa prédécesseur Marie-Eve Proulx qui a lancé le réseau à l'automne 2020. J'étais déjà fervente de

cette initiative lorsque j'étais députée, maintenant que je suis responsable du dossier, je veux m'assurer que le programme est bien compris et que l'on accompagne bien les entreprises. »

Lancé en novembre 2020, le réseau AEQ est la porte d'entrée des entreprises vers les services et les organismes voués aux entrepreneurs. Avec un budget de 97,5 M\$ sur 5 ans, AEQ vise à renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises dans toutes les régions du Québec et ainsi accélérer le développement économique régional.

« Les entreprises ont besoin d'aide pour comprendre ce qui est en place pour elles. Un chef d'entreprise est aussi occupé qu'un premier ministre, reconnaît-elle. C'est à nous à les aider pour leur faire connaître les programmes et les ressources dont ils peuvent bénéficier. Il faut les aider à avoir un accès plus facile au financement et les accompagner pour les aider à exporter. »

UNE TOURNÉE DES RÉGIONS POUR ALLER EXPLIQUER LES PROGRAMMES

Depuis le début de l'été, la ministre déléguée sillonne les régions du Québec et visite des entreprises pour aller constater de visu les

retombées des programmes gouvernementaux et s'assurer que ceux-ci sont bien compris. Une tournée qu'elle poursuivra cet automne et au cours de laquelle elle en profite aussi pour aller à la rencontre des élus-es et des ressources embauchées par les MRC dans le cadre d'AEQ.

« Le pouls est excellent! Dans une MRC, on m'a même dit qu'Accès entreprise Québec était le meilleur investissement des dernières années, parce que c'est un peu les CLD 2.0, assure-t-elle. Il fallait s'assurer de retrouver une équité de service dans chacune des régions et AEQ a cette première mission d'assurer une qualité de service égale partout, dans toutes les régions et avec l'identité de chacune. Les MRC sont les mieux placées pour s'assurer que l'identité de chaque région soit respectée. »

« J'ai une grande foi envers les régions. Elles sont différentes les unes des autres, elles ont des ressources, des idées et des façons de travailler différentes. En tendant la main aux MRC, aux entreprises par le truchement d'Investissement Québec, je pense qu'on va y arriver et qu'on aura un bouquet d'initiatives porteuses. Les Québécois sont ingénieux et innovants. Il faut aller chercher cette ingéniosité-là. »

Droit municipal, représentation des élus et des fonctionnaires, fiscalité municipale et expropriation, litige, actions collectives, droit du travail, droit de la construction et louage résidentiel.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (111) | mph@municonseil.com



Selon elle, les élus-es peuvent jouer un rôle important dans la relance économique parce qu'ils forment des gouvernements de proximité. « Ils connaissent encore plus les entrepreneurs que nous. Leur rôle est d'aller tendre la main à ces gens-là, de les écouter, de les comprendre, de leur donner le plus d'information possible et de nous transmettre l'information afin que nos programmes soient les mieux adaptés possibles. »

LA LUMIÈRE AU BOUT DU TUNNEL

Tout en étant optimiste vis-à-vis de la reprise économique, M^{me} Lecours refuse de se mettre la tête dans le sable. « Toutes les entreprises ne survivront pas, déplore-t-elle. Chaque année, des entreprises ferment et d'autres ouvrent. C'est un fait. Ce n'est pas une crise économique que nous avons vécue, c'est une pause de l'économie due à la pandémie et les répercussions ne sont pas les mêmes. On a fait des injections d'argent massives. Les entreprises qui avaient une bonne santé vont s'en sortir. Même si ça peut paraître cliché, on voit la lumière au bout du tunnel et le pouls des entreprises est bon. »

« On voit que ça reprend, ça va beaucoup mieux que ce qu'on aurait anticipé, affirme-t-elle. On a été les premiers à mettre en place des programmes d'aide que nous avons peaufinés au fil des mois à la lumière des besoins que nous manifestaient les MRC. Ça a été d'une grande efficacité parce qu'on se parle constamment. On a établi un lien très important avec les MRC qui est porteur pour l'avenir. »

« C'est intéressant de travailler main dans la main avec les élus-es municipaux, d'être respectueux à l'égard des besoins des régions et de regarder l'avenir avec beaucoup plus d'enthousiasme que lorsqu'on a fermé l'économie en mars 2020 », conclut-elle en remerciant les élus-es pour leur soutien dans l'implantation d'AEQ.

UNE MINISTRE PROPULSÉE PAR LES ÉVÈNEMENTS

Depuis qu'elle a été nommée ministre déléguée à l'Économie le 24 février 2021, les choses se sont bousculées pour la députée de Les Plaines. Le 5 mai 2021, sa collègue Marie-Eve Proulx démissionnait de son poste de ministre déléguée au Développement économique régional et un mois plus tard, le 2 juin, son collègue ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, démissionnait à son tour.

Ainsi, des dossiers supplémentaires lui ont été confiés au fil des semaines, notamment avec l'arrivée d'Éric Girard nommé ministre de l'Économie et de l'Innovation en plus de conserver son poste de ministre des Finances.



Fortement engagée dans sa communauté avant de faire le saut en politique provinciale, M^{me} Lecours a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont celui de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, une expérience qui l'a préparée aux responsabilités qu'elle occupe aujourd'hui au sein du gouvernement de François Legault.

Elle possède une solide expérience dans le monde des médias. Elle a commencé sa carrière comme journaliste pour TC Média, puis elle a successivement été rédactrice en chef, directrice de l'information, directrice des ventes, éditrice et directrice générale pour différentes publications du groupe de presse. Par la suite, elle a été actionnaire et vice-présidente d'une entreprise d'affichage numérique, puis directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins. ■

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHCAVOCATS.CA

ANDRÉ COMEAU	JEAN HETU	PAUL WAYLAND	LOUIS BÉLAND	STEVE CADRIN	RINO SOUCY	JEAN-FRANÇOIS GIRARD	CAROLINE CHARRON
ALEXANDRE LACASSE	ANDRÉ GIROUX	PIERRE G. HÉBERT	SIMON FRENETTE	SANDRA DAUDELIN	ANTHONY FREIJI	ANNE-CHARLOTTE CARIGNAN	CHRISTOPHE BRUYNINX

DES ZONES D'INNOVATION EN RÉGION : C'EST POSSIBLE?

Les zones d'innovation sont généralement synonymes de grands écosystèmes dédiés à l'innovation et où abondent la créativité et l'ingéniosité concentrées dans un secteur géographiquement déterminé. Au Québec, les régions ont-elles le potentiel pour développer des zones d'innovation de calibre international?

« Oui, les régions ont le potentiel et plusieurs le démontrent déjà, affirme sans hésitation l'adjoint parlementaire du premier ministre, volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation, et député de Nicolet-Béancour, M. Donald Martel. C'est fondamental que l'innovation se passe en région si nous voulons garder nos cerveaux ici. Le *timing* est excellent avec le déploiement de la fibre optique et la relance économique. »

Spécialisé dans l'accompagnement de projets visant la création d'écosystèmes d'innovation, M. Félix Grenier croit que plusieurs régions ont le potentiel nécessaire, bien que les défis soient importants. Selon lui, les 3 principaux ingrédients sur lesquels l'innovation repose — le capital, les idées et le talent — ont traditionnellement été plus difficiles à réunir en région, mais les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de mobiliser les expertises et les ressources nécessaires, peu importe où l'on se trouve.

LE DÉFI DE LA MAIN-D'ŒUVRE

« Au Québec, il m'apparaît clair que l'attraction et la rétention du talent sont prioritaires puisque c'est le plus rare des trois ingrédients et le plus recherché à l'heure actuelle, soutient M. Grenier. Autrement dit, on doit devenir meilleur pour convaincre de nouveaux travailleurs qualifiés et des étudiants étrangers de s'établir durablement ici. Ce faisant, la zone d'innovation doit notamment inclure une vision des mécanismes d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux travailleurs qualifiés et des étudiants étrangers à l'échelle régionale. »

Le député Martel, qui a lui-même œuvré dans le développement économique comme directeur

de CLD avant d'être élu à l'Assemblée nationale, abonde dans le même sens. « On veut attirer l'élite, les meilleurs chercheurs et pour cela, il faut que les milieux soient attractifs. Et c'est précisément le rôle des élus-es. Le monde municipal doit rendre attrayantes ses municipalités et ses régions pour donner le goût aux jeunes d'aller y travailler, et aux chercheurs du monde entier de s'y établir. »

LA RECHERCHE D'INVESTISSEURS PRIVÉS

En plus de la main-d'œuvre, les régions doivent aussi relever le défi de l'investissement privé. Il s'agit de l'un des principaux critères qui mèneront ou non à la désignation d'une zone d'innovation par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. « Le potentiel d'investissement privé est un élément clé du succès d'une zone, assure M. Martel. Le gouvernement agira comme partenaire d'affaires, par l'entremise d'Investissement Québec qui a été réformé pour mieux accompagner les régions. Ce que nous proposons est différent comme modèle. »

Au chapitre des institutions du savoir, un maillon stratégique des zones d'innovation, le Québec peut compter sur un réseau universitaire québécois qui se compose de 14 universités francophones et de trois anglophones, de 48 cégeps et de 59 centres collégiaux de transfert de technologie.

Ces institutions d'enseignement constituent un environnement propice à la recherche, en plus d'apporter de l'expertise aux entreprises dans le cadre de projets de recherche collaborative. Ce partenariat entre le milieu universitaire québécois et le secteur privé permettra une accessibilité au capital de risque, en plus de

créer un climat favorable au développement d'entreprises en démarrage. Finalement, toute cette synergie tournée vers l'innovation sera complétée par la présence, sur un même lieu géographique, d'organisations œuvrant dans le même champ d'activité.

LA SÉRENDIPITÉ, UN CONCEPT FACILE À COMPRENDRE

La richesse de cet écosystème, le consultant Félix Grenier la résume par le concept de sérendipité, un nom fréquemment employé dans le monde scientifique pour désigner une forme de disposition intellectuelle qui permet de tirer de riches enseignements d'une trouvaille totalement inattendue et d'importance capitale, souvent alors qu'on cherchait autre chose.

« Si on applique ce concept aux zones d'innovation, on peut penser que l'émergence d'idées nouvelles est plus probable lors de rencontres accidentelles ou inattendues entre acteurs ayant accès à des ressources, des expertises et des perspectives différentes, mais complémentaires. De manière un peu caricaturale, on peut par exemple imaginer un chercheur et un entrepreneur œuvrant dans des domaines parallèles et n'ayant pas de raison particulière pour se rencontrer, mais qui, lorsqu'ils ont l'occasion d'échanger ouvertement et de collaborer, génèrent de nouvelles combinaisons de concepts permettant d'innover dans leur champ d'expertise. »

En ce sens, l'innovation est d'abord et avant tout un processus relationnel. C'est en échangeant avec d'autres personnes que les idées se

développent et que les projets jaillissent. Les zones d'innovation visent justement à créer des écosystèmes qui sauront se démarquer par leur ingéniosité et où travailleront en synergie des instituts de recherche, de grandes industries, des incubateurs d'entreprises et des fonds d'investissement. Les zones d'innovation devront être organisées et animées pour faciliter la sérendipité.

LE PROJET DE BÉCANCOUR

C'est le cas à Bécancour, dans la circonscription du député Martel. Depuis deux ans, la municipalité façonne le projet avec une soixantaine de partenaires afin que le Parc industriel et portuaire de Bécancour soit désigné comme l'une des futures zones d'Innovation. Un plan d'affaires de 333 pages a été déposé au gouvernement il y a quelques mois.

« Ça fait 25 ans que je fais du développement économique régional et la démarche de mobilisation à l'égard des zones d'innovation, la concertation avec les différents milieux, je n'ai jamais vu ça avant, se réjouit M. Martel. C'est le résultat d'une consultation historique entre le milieu municipal, le milieu des affaires et l'UQTR. »

Le projet de Bécancour fait partie de la trentaine de projets en cours d'élaboration à travers le Québec. « Tous les projets qui ont un potentiel de développement économique vont être soutenus par le gouvernement, assure M. Martel tout en précisant du même souffle que ce ne sont pas tous les projets qui recevront la désignation de zone d'innovation. Ils doivent avant tout viser à augmenter la commercialisation des innovations, les exportations, les investissements locaux et étrangers ainsi que la productivité des entreprises. »

Miser sur l'innovation pour stimuler l'économie n'est pas une nouvelle recette. D'autres gouvernements l'ont fait au cours des dernières décennies en utilisant des vocables différents comme les grappes industrielles, les créneaux d'excellence ou les pôles régionaux d'innovation.

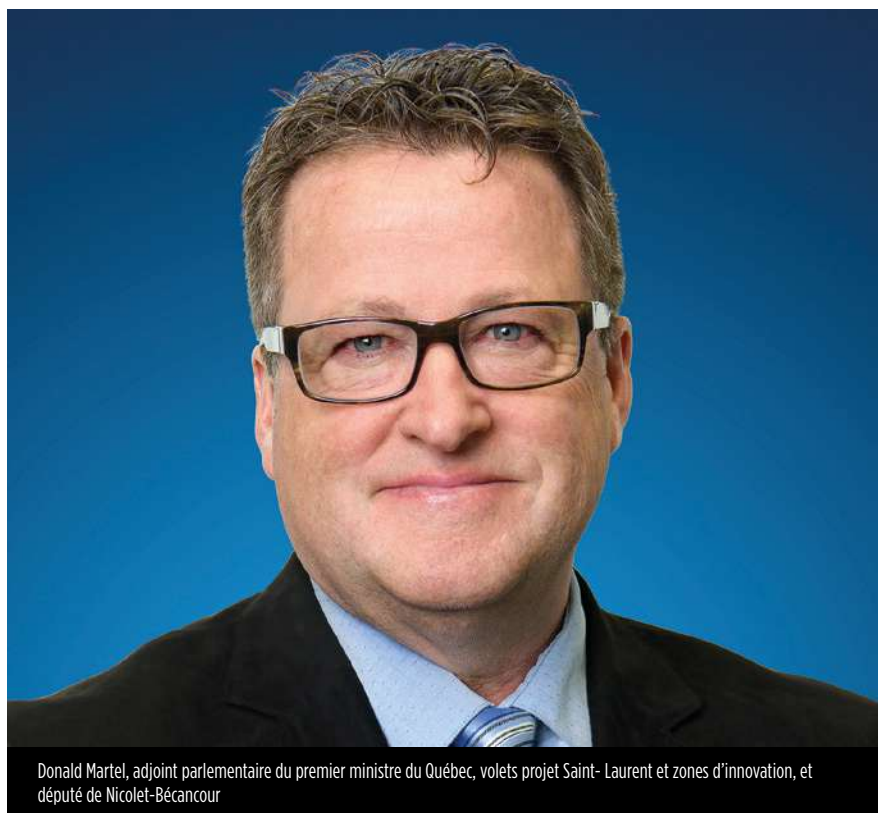
À terme, le député de Bécancour ignore combien de zones d'innovation seront désignées. Les critères de sélection sont stricts et tous les projets ne seront pas retenus. Malgré une certaine déception à prévoir, l'exercice aura été une occasion extraordinaire de mobiliser les acteurs économiques régionaux afin de créer une nouvelle synergie en travaillant davantage en réseau.

« Oui, les régions ont le potentiel et plusieurs le démontrent déjà. C'est fondamental que l'innovation se passe en région si nous voulons garder nos cerveaux ici. Le timing est excellent avec le déploiement de la fibre optique et la relance économique. » - Donald Martel, adjoint parlementaire du premier ministre du Québec, volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation, et député de Nicolet-Bécancour

DES OBJECTIFS AMBITIEUX

La création de zones d'innovation a pour objectif de générer une prospérité nouvelle et des emplois de qualité. Elle vise aussi à procurer une marque de commerce spécifique au Québec, dans sa stratégie de prospection d'investissements directs étrangers et de talents d'ici et d'ailleurs. Plus concrètement, les futures zones doivent contribuer aux neuf objectifs suivants :

1. Améliorer la performance socioéconomique des territoires;
2. Augmenter la productivité des entreprises;
3. Contribuer à la création d'entreprises à forte valeur ajoutée;
4. Accroître les exportations québécoises;
5. Attirer plus d'investissements privés et étrangers;
6. Représenter le Québec sur la scène internationale;
7. Attirer et maintenir des talents;
8. Hausser la qualité de vie;
9. Diminuer l'empreinte environnementale du Québec. ■



Donald Martel, adjoint parlementaire du premier ministre du Québec, volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation, et député de Nicolet-Bécancour

L'INNOVATION ET L'INGÉNIOSITÉ ABONDENT À TRAVERS LE QUÉBEC

L'engouement pour les zones d'innovation est manifeste. Pas moins d'une trentaine de projets sont en cours d'élaboration partout à travers le Québec, dont plus de la moitié hors des grands centres urbains. De Gaspé à Val-d'Or, l'innovation et l'ingéniosité se conjuguent pour donner lieu à des projets mobilisateurs dans des créneaux de pointe.

Selon les données compilées par M. Félix Grenier, spécialiste en accompagnement de projets visant la création d'écosystèmes d'innovation, les projets de zone d'innovation peuvent être regroupés en 5 grands secteurs : l'agroalimentaire, l'industriel 4.0, les technologies de l'information et de la communication, les technologies propres et les technologies de la santé.

Si certains créneaux peuvent être facilement associés à certaines régions — les mines en Abitibi et sur la Côte-Nord, les sciences de la mer dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie ou l'aéronautique dans la région métropolitaine de Montréal — d'autres régions ont développé de nouveaux secteurs tout aussi prometteurs. En voici quelques exemples.

LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE EN GASPÉSIE

En Gaspésie, les municipalités de Grande-Rivière et de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, avec l'appui de la MRC du Rocher-Percé, travaille à la création d'une zone d'innovation halieutique. En avril 2021, un premier pas a été franchi. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, la Ville de Grande-Rivière et l'organisme public de recherche appliquée en pêches, en aquaculture, en transformation et en bioressources marines, Merinov, ont annoncé la création d'un Carrefour de l'innovation halieutique.

Ce projet de 20 M\$, dont les travaux de construction sont prévus débuter à l'été 2022, procurera de l'emploi à 20 personnes. Il permettra de réunir dans un seul endroit les chercheurs, les étudiants et les acteurs de l'industrie de la pêche en créant une meilleure synergie. Il comprendra 5 nouvelles plateformes technologiques, en l'occurrence des ateliers de design et de conception d'engins de pêche durables, une salle



Sept-Îles fait partie de la douzaine de projets de zone d'innovation qui ont reçu un soutien gouvernemental pour l'embauche d'une ressource afin de les soutenir dans la réalisation de leur plan d'affaires.

Credit photo - Shirley Bishop

d'élevage piscicole avec technologies modernes, des laboratoires humides et de microalgues pour l'élevage de nouvelles espèces d'algues, une micro-usine pilote pour la valorisation des algues et des co-produits marins ainsi que des laboratoires d'écophysiologie et de biologie de pointe.

L'AGRICULTURE DURABLE ET CIRCULAIRE À VICTORIAVILLE

Dans le Centre-du-Québec, Victoriaville souhaite implanter une zone d'innovation en agriculture durable et circulaire. En avril 2021, le maire de la municipalité, M. André Bellavance, annonçait fièrement le dépôt du projet régional auprès du

gouvernement, un projet qui pourrait générer jusqu'à 250 M\$ d'investissements et de retombées et la création de quelque 200 emplois au cours des deux prochaines années.

Appuyée par des entreprises, des établissements de recherche et d'enseignement et des organismes à vocation économique, dont le Cégep de Victoriaville et son Institut national d'agriculture biologique, la Chaire de recherche municipale pour les villes durables, l'Union des producteurs agricoles, la Corporation de développement durable, ainsi que l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières, la zone aurait comme caractère unique

de favoriser le rapprochement de l'agriculture avec les secteurs industriels, municipaux, institutionnels et de la recherche afin de construire de nouvelles chaînes de valeurs.

LA CONSTRUCTION INNOVANTE DANS LA BEUCE

À Sainte-Marie, en Beauce, un projet est en développement autour de la construction innovante. Porté par Développement économique Nouvelle-Beauce, il s'appuie sur un partenariat avec l'Université Laval et le Créneau d'excellence Bois Chaudière-Appalaches. La zone comporterait des activités de recherche, de développement et de formation. Le premier volet toucherait le secteur du bois, plus particulièrement la préfabrication. Par la suite s'ajouteraient les secteurs de l'acier, du béton et des polymères.

LES MÉTAUX, L'ÉNERGIE ET L'INDUSTRIE FERROVIAIRE À SEPT-ÎLES

Sur la Côte-Nord, Sept-Îles tente de se démarquer en misant sur les métaux, l'énergie et l'industrie ferroviaire. Selon les partenaires du projet parmi lesquels on retrouve les grandes entreprises

ArcelorMittal, IOC et Aluminerie Alouette, les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, la communauté innue de Uashak mak Mani-Utenam, de même que le Centre d'expertise ferroviaire et le Cégep de Sept-Îles, le potentiel est énorme.

Sept-Îles fait partie de la douzaine de projets de zone d'innovation qui ont reçu un soutien gouvernemental pour l'embauche d'une ressource afin de les soutenir dans la réalisation de leur plan d'affaires. Ces champions, comme les appelle l'adjoint parlementaire du premier ministre aux zones d'innovation, M. Donald Martel, ne signifient pas automatiquement la désignation de la zone, mais démontrent l'intérêt envers le projet.

« L'innovation est possible en région! Contre vents et marées, nous avons développé un portefeuille de réalisations assez imposant au cours des dernières années, souligne le directeur du Cégep de Sept-Îles, M. Donald Bhérier, très actif dans le développement de la zone d'innovation. Par exemple, nous avons développé des technologies dans le secteur ferroviaire pour suivre à distance la performance des équipements ou des convois miniers. Les algorithmes

que nous avons développés peuvent s'appliquer à d'autres secteurs. »

« L'un des effets recherchés est de créer une synergie entre les entreprises, un partage d'informations et des investissements dans des projets communs, poursuit-il. L'autre est de contribuer à la diversification économique de la région, une réalité propre aux régions-ressources qui sont dépendantes de la fluctuation du prix des matières premières. Nous voulons contrer les effets de cycle en bâtissant un pôle de spécialisation à haute valeur ajoutée qui nous permettra ultimement d'avoir une économie moins sujette à des hauts et à des bas. »

« L'obstacle ultime que nous avons est de convaincre le gouvernement et les ministères qu'une zone d'innovation, qui n'est pas dans une zone métropolitaine, est possible, souhaitable et faisable, indique M. Bhérier. Notre défi est de démontrer que c'est possible et faisable en région en mobilisant les ressources et les expertises nécessaires à l'échelle locale, régionale et nationale avec des effets structurants pour le milieu et pour le Québec en entier. » ■

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans

Merci à nos partenaires

du Congrès 2021

Partenaires présentateurs

Congrès



Événement écoresponsable



Partenaires majeurs



Partenaires

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Cain Lamarre
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- DHC Avocats
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Éco Entreprises Québec
- Therrien Couture Joli-Cœur
- Lavery Avocats
- Le Mouvement Desjardins
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Municonseil avocats Inc.
- RECYC-QUÉBEC
- Tremblay Bois Avocats

ÉNERGIE ET FORÊT

LE MONDE MUNICIPAL PRÊT AUX PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Tout en saluant avec enthousiasme le lancement d'un appel d'offres de 300 MW en énergie éolienne annoncé le 14 juillet 2021 par le gouvernement du Québec, le monde municipal est prêt à plus. Des projets communautaires foisonnent dans les secteurs énergétiques et forestiers des régions.

Être partie prenante de l'exploitation durable de nos ressources naturelles et pouvoir profiter de leurs retombées directes a toujours été un objectif fondamental de nos membres pour le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers.

Depuis le début de 2021, la FQM et l'Alliance de l'Est ont joint leurs efforts afin de présenter une proposition au ministre des Ressources naturelles. Une rencontre a eu lieu à la fin mai et une [lettre ouverte a été publiée dans les quotidiens](#). Le gouvernement a ainsi tenu compte de ces propositions dans les nouvelles orientations, notamment et surtout en ce qui concerne la participation des communautés.

« Le lancement de cet appel d'offres confirme l'intention gouvernementale de faire en sorte

que ces approvisionnements additionnels en énergie éolienne contribuent à l'essor économique des régions en maximisant les retombées sociales et économiques dans les communautés, se réjouit M. Demers. La FQM fera les démarches nécessaires et accompagnera ses membres pour assurer la participation maximale à 50 % des communautés dans les projets sur leur territoire. »

En raison de la croissance de la demande d'électricité, d'autres appels d'offres pour de l'énergie renouvelable seront lancés sous peu. Le gouvernement souhaite qu'Hydro-Québec lance, d'ici la fin de l'année, un appel d'offres avec un appel aux prix le plus bas, dont un bloc de 300 MW réservé à l'énergie éolienne et un autre de 480 MW à partir de toute autre source d'énergie renouvelable.

UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Le président de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup et maire de Saint-Cyprien, M. Michel Lagacé, est persuadé que le modèle de participation communautaire a fait ses preuves dans l'Est-du-Québec. « Nous sommes convaincus que les producteurs privés et les communautés sont en mesure de tirer les meilleurs bénéfices de cette association paritaire. »

« Nous avons développé des projets qui ont fait leurs preuves, des projets qui sont gagnants pour tout le monde, assure le président de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et maire de Sainte-Anne-des-Monts, M. Simon Deschênes. Notre modèle est solide. Notre force est de conjuguer les efforts de deux régions administratives, ce qui nous donne une très grande capacité

d'emprunt, donc d'investissement. C'est du jamais vu. Nous avons une longueur d'avance sur le plan de l'expertise et de l'historique pour investir dans des projets. »

DES RETOMBÉES QUI PROFITENT AUX COMMUNAUTÉS

Depuis le dernier appel d'offres d'Hydro-Québec en 2013, les municipalités de l'Est sont copropriétaires à 50 % avec des producteurs privés de 300 MW d'énergie éolienne. Cet investissement de 60 millions de dollars rapporte annuellement plus de 15 millions de dollars aux municipalités des régions concernées. Ces sommes contribuent à rendre ces communautés plus attractives et sont maintenant un vecteur important de vitalité économique.

À Saint-Cyprien, une municipalité de 1 200 habitants située dans la MRC de Rivière-du-Loup, les revenus provenant des investissements dans l'énergie éolienne représentent des rentrées additionnelles de 80 000 \$ à 90 000 \$ par année.

« Pour une petite municipalité qui a des revenus fonciers de 1 M\$, ça représente un gros montant, assure le maire en poste depuis 1997. C'est autant d'argent qu'on ne va pas chercher dans la poche des contribuables et qui permet de maintenir ou de développer des services. Ça nous a permis de faire une glace artificielle, un terrain de baseball et un terrain de soccer. Ça nous a donné de l'oxygène. »

À Rivière-du-Loup, avec la commission scolaire et l'entreprise Premier Tech, la Ville a investi dans la construction d'un stade multisports de 6 M\$. L'équipement sportif comprend un corridor pour la course et deux terrains de soccer. On peut aussi y pratiquer du baseball, du football, de l'athlétisme et même du golf.



Le président de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, maire de Saint-Cyprien et préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, M. Michel Lagacé, est enthousiaste à l'idée que les municipalités locales et régionales soient associées aux nouveaux appels d'offres pour combler les besoins énergétiques du Québec.

DES PROJETS POUR RENDRE LA RÉGION PLUS ATTRACTIVE

« C'est avec des projets comme ça qu'on aide à l'attractivité de la ville et de la région, poursuit celui qui dirige également la MRC de Rivière-du-Loup depuis 2002 en ajoutant que cela permet aussi de développer de nouveaux programmes scolaires. Le fait d'avoir de l'autonomie dans la façon dont on investit les profits de l'énergie éolienne nous permet de mieux répondre aux attentes des citoyens. Pendant la pandémie, par exemple, nous avons utilisé cet argent pour intervenir auprès des citoyens dans le besoin et faire des campagnes de sensibilisation. »

À Sainte-Anne-des-Monts, en Haute-Gaspésie, ce sont en moyenne 300 000 \$ que la municipalité encaisse annuellement de son investissement dans l'énergie éolienne sur un budget total de 11 M\$.

« On n'est pas dans le gros luxe chez nous, affirme candidement le maire Deschênes élu en 2016 dans une élection partielle. Même si on est la plus grosse ville de la MRC avec 6 500 habitants, avec ces 300 000 dollars, on a acheté des choses que notre budget ne nous permettait pas de faire. »

L'une de ces gâteries, comme le maire les appelle, est l'achat d'une déneigeuse pour les trottoirs. La Ville avait ce projet dans ses cartons depuis plusieurs années, mais n'avait pas réussi à dégager

les sommes nécessaires pour en faire l'achat jusqu'à ce que le vent ait fait souffler des profits plus élevés que prévu en 2019. Avec ces 224 000 \$, la Ville n'a pas tardé à acheter la déneigeuse.

« Ça peut sembler anodin, mais chez nous, c'est important. Le monde marche comme ailleurs, enchaîne-t-il en prenant soin de préciser que c'est le dossier pour lequel il a reçu le plus de messages de félicitations et de remerciements depuis qu'il est élu. On s'est aussi payé une autre gâterie pour la communauté. On a fait un skate park pour les jeunes. Les profits versés nous donnent l'avantage de pouvoir nous payer des gâteries, mais aussi d'en garder une partie pour maintenir un fardeau fiscal stable pour les citoyens qui sont contents d'avoir un gel de taxes depuis 6 ou 7 ans. »

UN PROJET DE 1 200 MW

L'Alliance de l'Est a dans ses dossiers un important projet éolien. « Il y a un an, le gouvernement du Québec nous a demandé de lui soumettre trois priorités régionales en vue de la relance économique post-pandémie, explique M. Deschênes. Avec la région du Bas-Saint-Laurent et les MRC de Montmagny et de L'Islet, nous avons déposé un projet éolien de 1 200 MW contenant une participation communautaire de 50 %. »

Le projet de plus de 2,5 M\$ pourrait générer des bénéfices estimés entre 35 M\$ et 40 M\$ par année

pendant 25 ans. « On y croit et on y travaille très fort, poursuit-il en ajoutant fièrement que l'Alliance de l'Est a déjà remporté des prix pancanadiens pour son modèle d'affaires. On croit qu'on est capable de répondre aux besoins énergétiques du Québec et qu'on est même positionné pour vendre de l'énergie aux États-Unis. »

UNE EXPERTISE UNIQUE

La force du modèle développé par l'Alliance de l'Est réside dans le fait que les producteurs et les communautés poursuivent les mêmes objectifs : la rentabilité du projet et la prise en compte des intérêts des communautés.

D'un point de vue financier, les municipalités et les MRC bénéficient d'une meilleure capacité d'emprunt que bien des promoteurs privés quant au financement de la dette. Cette capacité d'emprunt lui permet d'obtenir des taux d'intérêt concurrentiels.

Le prix de l'énergie éolienne tend à devenir de plus en plus compétitif. S'il pouvait coûter jusqu'à 9 cents le kilowatt à produire il y a quelques années, son prix tourne autour de 6 cents aujourd'hui. Le projet Apuiat de 200 MW mené par la nation innue de la Côte-Nord promet d'assurer à Hydro-Québec un approvisionnement moins coûteux que celui de La Romaine. Les avancées technologiques dans le domaine laissent aussi présager que les prochains projets éoliens produiront de l'énergie à des coûts encore plus compétitifs.

« Jusqu'à tout récemment, on entendait surtout du *bashing* contre les éoliennes, déplore M. Deschênes. On disait que la filière avait été créée uniquement pour aider la Gaspésie. Avec l'annonce du projet Apuiat par le premier ministre François Legault qui a dit que l'éolien est la source d'énergie la moins chère et la plus compétitive sur le marché, il y a eu un revirement de situation à 180 degrés! Oui, au départ, on a peut-être aidé une région, mais aujourd'hui on produit une énergie propre et compétitive. »

Le secteur éolien procure de l'emploi à 5 000 personnes à temps plein, dont plusieurs dans des installations manufacturières de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de La Matanie. Le plus gros joueur de l'industrie est présentement l'entreprise LM Wind Power. Filiale de la plus importante entreprise manufacturière de pales d'éoliennes au monde, GE Renewable, elle emploie près de 500 employés à Gaspé. La totalité de sa production est exportée vers les États-Unis. Le directeur de l'usine, Alexandre Boulay, fait la fierté des Gaspésiens depuis qu'il a été promu chef

des opérations Amérique du Nord et Amérique du Sud du leader mondial.

Au chapitre des retombées économiques, le projet mis de l'avant par l'Alliance de l'Est représenterait un nouvel eldorado. « Lors des phases de construction, ça amène de l'économie dans plusieurs villages, affirme M. Deschênes. Un parc éolien embauche de 8 à 12 bons techniciens avec des salaires d'au moins 75 000 \$ par année. Ce n'est pas négligeable quand ça tombe dans un petit village de 1 000 habitants. »

LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS DES COMMUNAUTÉS

La présence du public procure une sécurité au partenaire privé du fait que le monde municipal travaille sur l'acceptabilité sociale et sur l'aménagement du territoire. « L'acceptabilité sociale, c'est 90 % le rôle des municipalités dans les parcs éoliens. C'est à nous de bien argumenter. Nous, on fait le tampon entre notre communauté et les producteurs privés. Il y a des choses qui peuvent se faire et d'autres non, explique M. Deschênes. Quand un producteur veut s'établir ici, on travaille main dans la main pour connaître les irritants de nos citoyens et apporter les correctifs nécessaires. »



Les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy et le Conseil des Montagnais opèrent la minicentrale de 18,3 MW de la 11^e Chute située sur la rivière Mistassini, à Notre-Dame-de-Lorette.



CONGRÈS
2021

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Maintenant

30 septembre au 2 octobre 2021

Centre des congrès de Québec

Présenté par

MMQ

La Mutuelle
des municipalités
du Québec

Inscrivez-vous
maintenant au fqm.ca

« L'avantage pour les producteurs privés est la facilité à obtenir l'acceptabilité sociale que leur procure le modèle, poursuit-il. Ils ont trouvé un canal facilitant. Il y a 7 ou 8 ans, ils étaient réticents, mais ils ne le sont plus, ils ont compris. Aujourd'hui, il y a d'importantes sommes d'argent injectées dans les communautés, ce qui fait que tout le monde y trouve son petit bonheur. »

MISER SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Si la perspective d'impliquer les communautés dans le développement de l'énergie éolienne est accueillie avec enthousiasme, cette formule devrait aussi s'appliquer à d'autres formes d'énergies renouvelables comme la ressource hydraulique.

Le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine, M. Luc Simard, s'emballa dès qu'on aborde la question des petites centrales hydrauliques. « Nous avons le plus beau modèle de développement qu'on ne peut pas rêver d'avoir pour notre développement, jure-t-il en parlant des deux mini centrales opérées en partenariat entre les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy et le Conseil des Montagnais. Ça nous permet d'avoir des leviers de développement tellement importants. »

« On a pu faire énormément de réalisations avec ces revenus, explique-t-il. On a investi dans un aquagym pour se doter d'une piscine moderne, on a investi dans le parc régional, dans notre musée, dans notre développement récréotouristique, on développe nos infrastructures. On a un parc industriel régional dans lequel on retrouve une usine de congélation de bleuets. Ce sont vraiment des projets essentiels pour la vitalité de nos milieux et pour soutenir l'innovation en entreprise. On ne pourrait plus s'en passer aujourd'hui! »

PARTENARIAT AVEC LES AUTOCHTONES

Ce partenariat a également permis aux deux MRC de développer une nouvelle relation avec la communauté autochtone de Mashteuatsh. « Ça nous a permis de nous asseoir ensemble et d'avoir une compréhension mutuelle. On a développé l'expertise pour construire nos barrages et on les a faits les deux en bas des coûts prévus », tient-il à préciser en ajoutant avoir d'autres projets énergétiques en préparation.

Des projets communautaires, le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine et président du Regroupement des communautés forestières de la FQM en caressent également d'autres pour gérer les forêts de proximité. Appuyé de la FQM, le regroupement a récemment lancé un appel similaire à celui

de l'Alliance de l'Est en réclamant la gestion communautaire des forêts de proximité.

FORÊTS DE PROXIMITÉ : PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

« On demande d'être davantage impliqué dans la mise en valeur de nos forêts de proximité, à la manière dont le gouvernement le fait avec la délégation des terres publiques intramunicipales. On veut que les municipalités qui le désirent puissent avoir les mêmes possibilités de mise en valeur de la ressource, mais sur des territoires plus vastes. Ceci permettrait de réaliser un usage multiresources du territoire et assurer des retombées pour le développement de la communauté. »

Dans son plan dévoilé en novembre 2020, le gouvernement annonçait son intention de tirer davantage de retombées de la forêt québécoise et qu'il doublerait la coupe de bois d'ici 2080.

« Nous devons nous assurer du développement durable de nos forêts, de redynamiser nos communautés forestières, d'augmenter l'attrait de notre territoire et d'accroître l'acceptabilité sociale. Cette nouvelle stratégie doit être accompagnée d'outils nécessaires aux gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC. »

« Notre objectif n'est pas de gérer les volumes de bois, ce qu'on veut, c'est gérer le territoire. Nous voulons gérer l'ensemble des ressources pour en faire une meilleure mise en valeur qui assurera des retombées

dans nos communautés », affirme-t-il en vantant les résultats obtenus dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales dans sa MRC.

DES RETOMBÉES CONCRÈTES

« Nous avons pu récolter des revenus de plus de 2 M\$ jusqu'à maintenant. Ce que nous faisons est une mise en valeur de l'ensemble de la ressource et non seulement de la matière ligneuse, nous faisons un meilleur aménagement du territoire », enchaîne-t-il fièrement. Même si les opérations sont parfois plus chères, le préfet considère que ça en vaut le coût en raison de l'impact économique important pour sa communauté.

« On vend du bois de forte dimension pour faire des poteaux de téléphone. On vend de l'épinette noire pour faire des huiles essentielles, on vend même des arbustes pour nourrir les orignaux du zoo de Saint-Félicien! On peut mettre en valeur beaucoup plus de ressources et on peut effectuer des travaux à plus petite échelle. »

« On est aussi beaucoup plus souple en ce qui concerne les mesures d'harmonisation. Avec les groupes de villégiateurs et les groupes récréatifs, nous avons deux centres de ski de fond sur ces terres où nous faisons également de la récolte forestière. On discute avec les usagers et on en vient à des consensus. Oui, ce sont des travaux plus coûteux, mais ça nous permet de récolter la possibilité forestière tout en protégeant les activités



La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, formée des MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy et du Conseil des Montagnais, opère une minicentrale de 16 MW sur la rivière Ouiatchouan, à Val-Jalbert.

sportives. C'est vraiment l'aménagement du territoire qui se fait de manière plus harmonieuse en rapprochant le pouvoir.»

**LES MRC LES MIEUX PLACÉES
POUR GÉRER LES FORÊTS DE PROXIMITÉ**

Le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine considère que les MRC sont les organismes les mieux placés pour faire la concertation autour d'un projet et aller chercher l'acceptabilité sociale. « Le gouvernement n'a pas la même souplesse ni la même capacité d'adaptation que les MRC qui ont un rôle de gouvernement de proximité. Nous, on est capable de démontrer qu'on peut faire cohabiter la présence d'un parc récréatif et les opérations forestières sur un même territoire.»

Comme pour les appels d'offres dans le secteur énergétique, il faudra attendre encore quelques mois avant que le gouvernement annonce ses couleurs quant à une participation communautaire dans les projets de forêts de proximité. Si le préfet est convaincu des bienfaits de tels partenariats, il implore le ministre de faire preuve d'ouverture et de ne pas craindre de sortir des sentiers battus pour mettre en place un modèle porteur à long terme. ■



Le Regroupement des communautés forestières de la FQM réclame la gestion communautaire des forêts de proximité afin d'assurer un usage multiressources du territoire et des retombées pour le développement des communautés.

Présenté par



Pôle des
Technologies
propres
de la Gaspésie



#RdVBiomasse2021

RDVBIOMASSE2021

27 et 28 octobre 2021 • Carleton-sur-Mer
Colloque hybride diffusé sur Hopin

technologiespropres.ca



Vicky Lizotte, FCPA auditrice, FCA
Vice-présidente à la vérification
Commission municipale du Québec

VOTRE PROCESSUS BUDGÉTAIRE EST-IL OPTIMAL?

Le 17 juin dernier, la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec diffusait un rapport d'audit de performance portant sur le processus budgétaire dans trois municipalités du Québec. Le budget étant l'un des « axes moteurs » des activités d'une municipalité, ce rapport constitue un guide incontournable pour les municipalités qui souhaitent optimiser leur processus budgétaire tout en s'assurant de sa conformité.

Un processus budgétaire rigoureux favorise une allocation judicieuse des ressources, des interventions qui sont cohérentes avec la planification et l'atteinte des objectifs fixés dans le budget. Aux fins de l'audit, le processus budgétaire désigne l'élaboration, l'adoption et la distribution du budget ainsi que le contrôle, le suivi et la reddition de comptes budgétaires. Notre audit avait ainsi pour objectifs de s'assurer que le processus d'élaboration du budget était efficace et rigoureux et que les suivis et la reddition de comptes budgétaires permettaient d'apprécier convenablement l'état des finances.

Nos travaux ont permis de constater plusieurs lacunes, notamment :

- des non-conformités législatives et réglementaires;
- un processus d'élaboration des prévisions pas suffisamment rigoureux (ex. : hypothèses inappropriées, manque de documentation);
- un contrôle, un suivi et une reddition de comptes à améliorer (ex. : implication des responsables d'activités budgétaires et suivis insuffisants, peu d'explications d'écart).

Étant donné qu'un processus budgétaire déficient est susceptible de nuire à l'efficacité de la municipalité, à ses services actuels ou futurs et à l'équité intergénérationnelle, nous vous invitons à consulter

notre [rapport](#) afin d'en apprendre davantage sur les exigences et les saines pratiques à adopter pour optimiser votre processus budgétaire.

Aux fins de l'audit, le processus budgétaire désigne l'élaboration, l'adoption et la distribution du budget ainsi que le contrôle, le suivi et la reddition de comptes budgétaires.

QUE FAUT-IL CONSIDÉRER LORS DE L'ÉLABORATION DU BUDGET?

Peu importe leur taille, les municipalités ont à leur disposition plusieurs outils de planification, notamment la planification stratégique, les plans d'action et le programme triennal d'immobilisations (PTI). Une utilisation judicieuse de ces outils pour l'élaboration du budget favorise une saine gestion financière et des décisions fondées sur les priorités plutôt qu'au cas par cas.

De plus, l'utilisation d'autres outils (ex. : description du processus et des rôles et responsabilités, échéanciers, listes de contrôle des exigences législatives et

réglementaires) facilite le travail, la compréhension et la responsabilisation des intervenants concernés tout en favorisant la conformité du processus.

L'élaboration de prévisions de qualité est fondamentale afin d'aiguiller le personnel dans ses activités. Les prévisions devraient non seulement tenir compte des demandes des membres du conseil, mais également être fondées sur des données et des hypothèses convenablement étayées et provenant de sources multiples (ex. : indexations prévues, données antérieures, nouveautés). Les prévisions devraient, en outre, être documentées et élaborées sur une base comparable à celle des états financiers et comprendre des revenus aux moins égaux aux dépenses.

La participation continue des responsables d'activité budgétaire à l'élaboration du budget favorise une bonne compréhension du processus ainsi qu'une imputabilité accrue. Les élus devraient disposer de documents exposant clairement les propositions budgétaires, y compris l'importance de la marge de prudence incluse dans les prévisions, et ce, en vue de prendre des décisions éclairées.

QUELLES SONT LES EXIGENCES D'ADOPTION ET DE DISTRIBUTION DU BUDGET?

Le conseil est tenu, en collaboration avec les fonctionnaires de la municipalité, de préparer le



budget et de l'adopter, lors d'une séance où les délibérations et la période de questions portent exclusivement sur celui-ci et le PTI, au plus tard le 31 décembre (31 janvier pour une année d'élection générale). Un avis public de cette séance doit précéder celle-ci. Une fois adopté, le budget ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter la publication de l'un ou l'autre de ces documents dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

COMMENT RÉALISER DE BONS CONTRÔLES ET SUIVIS BUDGÉTAIRES?

Des mécanismes de contrôle et de suivi suffisants et rigoureux permettent d'exercer une surveillance

des résultats par rapport aux prévisions, de façon à pouvoir prendre les mesures qui s'imposent en temps opportun en présence d'écarts. L'adhésion des responsables d'activité budgétaire à ces mécanismes est essentielle en vue notamment de fournir aux décideurs une information financière à jour et fiable. Certains outils sont susceptibles de favoriser l'efficacité et la proactivité dans les suivis budgétaires, tel qu'un logiciel comptable bloquant toute dépense excédant le budget alloué. De plus, le conseil peut, par règlement, déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses à un fonctionnaire ou à un employé municipal. Enfin, le conseil doit adopter un règlement de contrôle et de suivi budgétaires, lequel peut prévoir certaines obligations en sus des règles garantissant la disponibilité de crédits préalablement à l'autorisation d'une dépense.

QUELLE REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRE EST PERTINENTE?

La reddition de comptes doit être réalisée en temps opportun et être suffisamment détaillée pour expliquer les variations d'un exercice à l'autre, les écarts budgétaires significatifs et l'effet des décisions sur les résultats financiers et le niveau de service aux citoyens. À titre de parties prenantes des opérations financières, les responsables d'activité budgétaire devraient rendre compte au trésorier ou au directeur général. Ces redditions et celles du trésorier permettent d'entreprendre des actions, notamment pour anticiper ou atténuer les écarts et ainsi respecter la volonté du conseil. Les membres du conseil devraient également être informés de l'état des finances pour une prise de décisions en temps opportun.

Enfin, la municipalité doit satisfaire aux diverses exigences de la loi en matière de reddition de comptes, notamment le rapport du maire sur les faits saillants en séance et la diffusion de son contenu et le dépôt en séance des états comparatifs, du rapport financier et des rapports de dépenses autorisées.

Pour consulter le rapport d'audit de performance, visitez le site Web de la Commission au <https://www.cmq.gouv.qc.ca/rapports>. ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant plus de **16 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

ENSEMBLE POUR DES COLLECTIVITÉS PROSPÈRES

Les SADC et CAE, vous connaissez? Acronymes de *Société d'aide au développement des collectivités et Centres d'aide aux entreprises*, le réseau — qui a eu 40 ans cette année — est constitué de 67 organisations regroupant plus de 1 000 professionnels et bénévoles. Leur mission? Agir sur le terrain pour la prospérité des collectivités.

Les SADC et CAE sont là pour que nos communautés demeurent dynamiques et prospères. Chaque année, conseils stratégiques, aide technique et support financier encouragent de nombreux entrepreneurs et projets spéciaux. « Rien de mieux que la prise en charge du milieu par le milieu », résume Pascal Harvey, directeur général du Réseau. « Depuis 40 ans, nous travaillons main dans la main avec les acteurs locaux afin de maintenir la vitalité économique et sociale de leur région. » La clé du succès? « La mobilisation citoyenne et un véritable engagement des élus et partenaires-terrain. »

Pascal Harvey a passé de nombreuses années au sein de la SADC de Charlevoix avant de devenir directeur général du Réseau des SADC et CAE en mars dernier. « Je suis avant tout un amoureux des régions et des gens qui y habitent. Depuis 20 ans, je suis fier de contribuer à un réseau solidaire qui fait une réelle différence auprès des collectivités du Québec », affirme celui-ci.

EN ROUTE VERS LA RELANCE

Les SADC et CAE travaillent sans relâche à accompagner les collectivités et les entreprises pour faire face aux nombreux défis de demain. « En contexte de pandémie, les enjeux sont encore plus grands », avoue Pascal Harvey.

Le Réseau mise avant tout sur son agilité et sa proximité avec le milieu. « Notre côté humain a davantage été mis en lumière durant la crise. Pour



M. Pascal Harvey, directeur général du Réseau des SADC et CAE

la survie de plusieurs entreprises, notre priorité a été de rendre disponible rapidement le Fonds d'aide et de relance régionale, le FARR, mis en place par le gouvernement du Canada. »

Cette année seulement, on a investi plus de 160 millions dans 11 000 entreprises d'ici et 2 000 projets collectifs dans les secteurs les plus touchés, soit la restauration, les commerces de proximité, le tourisme et l'évènementiel. « Ça nous a permis de tisser de nouveaux liens avec ces secteurs. »

EXPERTISE TERRAIN

Des projets collectifs, le Réseau des SADC et CAE en soutient depuis quatre décennies. « Sur le terrain, notre connaissance approfondie des communautés fait de nous les meilleurs alliés du gouvernement fédéral pour l'application de son plan de relance des régions. »

Plusieurs projets soutenus depuis des années par leur SADC locale illustrent bien à quel point la prise en charge du développement économique régional par le milieu peut porter fruit. Voici deux exemples d'initiatives locales où la collaboration étroite entre élus et citoyens a fait toute la différence.

SADC DE LA MRC DE MASKINONGÉ : EN ROUTE VERS LA CARBONEUTRALITÉ

Les SADC sont très agiles quand il s'agit de venir en aide aux collectivités. C'est le cas de Maskinongé où une importante réflexion sur le développement durable s'est amorcée il y a treize ans, en collaboration avec différents acteurs locaux. Cette réflexion a permis à la MRC d'adopter une politique et un plan d'action en développement durable, en plus d'élaborer un grand projet de carboneutralité.

Depuis 2017, le projet vise à mobiliser et engager la collectivité à poser des gestes concrets et durables en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). La région s'engageait ainsi à améliorer sa qualité de vie, tout en souhaitant devenir la première MRC carboneutre au Québec. La force du projet repose

sur l'implication commune de quatre secteurs : agricole, citoyen, entreprise et municipalité.

Récemment, de nouvelles stratégies de diffusion ont été déployées telles que le *Forum citoyen virtuel*, une plateforme Web répondant à plusieurs questions sur des sujets environnementaux d'actualité. On y retrouve des entrevues avec des experts, des capsules vidéo d'initiatives locales à saveur environnementale et de nombreux balados. La SADC a également développé un outil permettant de compenser les émissions de GES, notamment par l'achat de crédits carbone éducatifs et la plantation d'arbres.

Dès le début de l'aventure, la SADC de Maskinongé a réussi à convaincre son conseil d'administration d'aller de l'avant avec ce projet. L'équipe de la SADC locale compte aujourd'hui trois ressources permanentes spécialisées en développement durable.

SADC DES BASQUES : REVITALISATION DU CŒUR DE TROIS-PISTOLES

Durant la pandémie, plusieurs centres-villes ont souffert des fermetures prolongées, du couvre-feu, de l'attrait du commerce en ligne et de celui des grandes surfaces. Trois-Pistoles — petit centre névralgique

régional — a su tirer son épingle du jeu. Pourquoi? La revitalisation de son centre-ville, amorcée il y a plusieurs années, est une priorité des élus qui en ont fait un projet en continu.

Depuis 2008, la SADC des Basques s'y est grandement investie, développant des stratégies afin d'améliorer la diversité et la vitalité des commerces et services, de bonifier les espaces publics et d'embellir les bâtiments commerciaux pour les rendre plus attrayants.

En 2010, la SADC locale a notamment créé un *Programme d'aide à la mise en valeur des commerces et services* qui a engendré un important mouvement

d'amélioration physique des commerces et suscité l'intérêt de la relève entrepreneuriale. Avec l'appui de la Ville de Trois-Pistoles, la SADC a aussi mis en place des comités d'embellissement et d'aménagement et créé des sous-comités comme celui visant la revitalisation du Parc de l'Église, où l'installation d'un nouveau gazebo a généré de nombreuses initiatives d'animations socioculturelles.

Partout, les SADC et CAE sont reconnus pour supporter des projets collaboratifs qui améliorent inévitablement le lien de confiance entre les élus et le citoyen, encourageant des projets visibles, positifs et tournés vers l'avenir des collectivités. ■

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement les SADC et les CAE

À L'AGENDA

CAFÉ WEB : mardi 21 septembre 2021 | **Heure** : 9 h à 10 h | **Coût** : sans frais

Envie d'en savoir plus? Participez à un café-rencontre virtuel en compagnie de Pascal Harvey, directeur général du réseau SADC et CAE, Philippe Veilleux de la SADC des Basques et Karine Langlais de la SADC de la MRC de Maskinongé.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

- MUNICIPAL
- ENVIRONNEMENT
- EXPROPRIATION



Mes André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Elodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu, Benjamin Bolduc, Sandrine MacFarlane-Drouin

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

tremblaybois.ca
418.658.9966



M^e Olivier Trudel, avocat
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

L'EUTROPHISATION D'UN LAC : QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'UNE MUNICIPALITÉ?

Au cours des dernières années, les rôles et responsabilités des municipalités de voir à la protection de leur milieu se sont grandement accrus. Mais à l'impossible, nul n'est tenu! En matière environnementale, dans quelle mesure la responsabilité d'une municipalité peut être engagée dès lors où cette dernière a une conduite proactive et agit avec diligence dans l'application de ses règlements? C'est dans ce contexte que la Cour supérieure du Québec, le 19 mai dernier, rendait une décision dans *Degré c. Municipalité de Saint-Norbert*¹.

Dans cette affaire, les citoyens Degré et Gariépy (ci-après les « demandeurs »), copropriétaires de terrains situés en bordure d'un lac artificiel, poursuivent la Municipalité de Saint-Norbert (ci-après la « Municipalité ») alléguant que cette dernière a failli à son obligation de voir à l'application de son *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (ci-après le « Règlement »), étant ainsi responsable de l'eutrophisation progressive du lac. Les demandeurs voient dans le laxisme de la Municipalité une faute extracontractuelle et cherchent à établir un lien causal entre la prétendue négligence à assurer des installations septiques conformes à la réglementation et l'état du lac².

Aux fins de compréhension, précisons que l'eutrophisation est un processus par lequel un milieu aquatique est enrichi par l'augmentation de la concentration d'azote, de nitrate et de phosphore entraînant une prolifération végétale et bactérienne et donc un appauvrissement en oxygène. C'est donc dire que ce processus est responsable de la disparition de plusieurs milieux

aquatiques qui deviendront, à longue échéance, des marais, puis des tourbières ou des prairies.

À cet égard, les demandeurs s'adressent à la cour afin qu'elle ordonne à la Municipalité, entre autres choses, la démolition, le remplacement et la mise aux normes des installations septiques de sept (7) résidences riveraines.

Soulignons que les demandeurs n'ont pas jugé bon d'interpeller les propriétaires riverains ayant, selon leurs prétentions, des installations septiques non conformes, ni à titre de défendeurs ou de mis en cause. À ce propos, l'honorable juge Yergeau arrivera à la conclusion suivante:

« Pour éviter d'interpeller en justice leurs voisins, ils font porter le blâme sur la municipalité pour

son manque de sérieux dans l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées comme si ce n'était pas d'abord l'affaire de chacun des propriétaires riverains de s'assurer de mettre en place et de maintenir des installations septiques conformes. C'était une erreur de leur part³. »

Après analyse, la Cour considère que la Municipalité a agi adéquatement dans la gestion et l'application de son Règlement. Le processus de délivrance de certificat d'autorisation pour l'installation ou la modification d'un dispositif de traitement a été appliqué et respecté.

La cour rappelle que dans le cadre des travaux d'installations septiques, les rôles différent et

la responsabilité est partagée entre le citoyen riverain, son entrepreneur et la Municipalité. Partant du principe prévu à l'article 2100 du *Code civil du Québec* relatif aux contrats d'entreprise, le propriétaire a, d'une part, la responsabilité de s'assurer que les travaux qu'il effectue respectent la réglementation municipale, alors que celle de l'inspecteur est de s'assurer que les documents exigés sont conformes et bel et bien signés par le professionnel désigné :

« [132] L'inspecteur, pour le compte de la municipalité, doit statuer sur les demandes de permis. Dans ce cadre, il a la responsabilité de voir à ce que le RTEU soit appliqué, au même titre que tout autre règlement municipal normatif pertinent d'application générale ou spécifique. Mais lorsqu'il constate que la demande de permis est substantiellement complète et conforme à la réglementation en vigueur, l'inspecteur doit émettre l'autorisation recherchée.

[133] Il échoit alors au donneur d'ouvrage de s'assurer que l'entrepreneur dont il a retenu les services exécute les travaux conformément au

permis et aux usages et règles de l'art jusqu'au recouvrement final du dispositif de traitement. »

D'ailleurs, la Cour ajoutera que l'inspecteur doit s'assurer que la solution proposée corresponde aux obligations réglementaires alors que le professionnel, de son côté, a la responsabilité de choisir les éléments du dispositif de traitement en fonction des caractéristiques du site⁴.

En conclusion, le juge Yergeau établit que la preuve d'expert déposée par les demandeurs ne permet pas d'induire en la responsabilité de la Municipalité, reconnaissant que les causes d'eutrophisation sont multiples :

« Le Tribunal réitère que dans un cas comme celui-ci, la preuve d'un lien causal diffus n'est pas suffisante. Ce lien de causalité doit être établi selon la prépondérance des probabilités. Il ne suffit pas de démontrer, pour paraphraser la juge Matteau alors qu'elle était juge de cette Cour, que " la relation causale est simplement possible ou qu'une cause est simplement probable parmi un ensemble de causes possibles " [67]. Dans l'arrêt

P.L. c. Benchetrit, la Cour d'appel énonce que " la preuve prépondérante exigée en demande requiert autre chose qu'une preuve plausible, mais démentie par une preuve tout aussi plausible de la part de la défense " ⁵. »

Rappelons que l'eutrophisation d'un lac est une responsabilité à la fois collective et individuelle. Certes, la Municipalité dispose de plusieurs outils légaux, mais elle ne peut y arriver sans un réel engagement citoyen.

En cas de doute quant à l'émission d'un permis ou pour obtenir de l'aide dans le cadre de la rédaction de vos règlements, les avocats du Service d'assistance juridique FQM/MMQ peuvent vous assister. Les 4 premières heures de consultation annuelles sont sans frais. ■

¹ 2021 QCCS 2020

² Ibid, par. 33

³ Ibid, par. 202

⁴ Ibid, par. 144

⁵ Ibid, par. 175

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



Elizabeth Diotte, chef des opérations d'assurance
La Mutuelle des municipalités du Québec

COMMENT SE PORTE LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES MUNICIPALE?

L'assurance de dommages est en resserrement depuis de nombreux mois. Pour le monde municipal, cela peut se traduire par des hausses importantes de primes, des restrictions de couverture, des franchises plus élevées et même une incapacité à assurer certaines activités. Les municipalités du Québec, du Canada et de partout ailleurs, assurées auprès de compagnies d'assurance traditionnelles, font les frais de cette situation, tout comme cela se produit de façon cyclique depuis plusieurs années.

pas près de s'amoinrir, car les cyberattaques continuent de se multiplier et les moyens déployés à se perfectionner.

Qu'elles choisissent de renoncer à certaines couvertures, d'assumer plus de frais lors de sinistres en décidant d'augmenter les franchises, de couper dans d'autres dépenses ou d'augmenter les taxes pour parvenir à payer les primes élevées, les municipalités et leurs citoyens subissent durement les conséquences de la situation.

Ainsi, l'assurance des cyberrisques est la protection qui est la plus sujette à changement en ce moment, tant en ce qui concerne les protections offertes, les coûts fixés, les franchises minimales demandées, que les exigences de souscription. En effet, le marché a connu ces derniers mois un resserrement sans précédent des réassureurs qui imposent de nouvelles normes plus restrictives. À l'heure actuelle, n'importe quel assuré est sujet à se voir refuser le renouvellement d'une protection en cyberrisques.

Automobiles

Le resserrement auquel on assiste en assurance automobile est notamment attribuable à la hausse des frais de sinistres en raison d'une présence plus importante de composantes électroniques dans les véhicules. En effet, les coûts de remplacement ou de réparation des pièces avec des composantes électroniques sont très élevés. De plus, les prix d'achat et de réparation des véhicules lourds utilisés notamment par les services des travaux publics

Nombreux sont les facteurs qui expliquent le durcissement actuel du marché de l'assurance : les taux d'intérêt et les rendements obligataires bas qui poussent les assureurs traditionnels à augmenter les primes pour répondre aux exigences de leurs actionnaires, le manque à gagner à la suite des réductions de primes accordées par les assureurs traditionnels au cours de la dernière décennie, les catastrophes naturelles plus fréquentes et imprévisibles, l'émergence de nouveaux risques comme les cyberrisques et la pandémie qui accentue et introduit des risques et occasionne un ralentissement économique mondial. De plus, certaines lignes d'affaires comme l'automobile et les biens sont aussi affectées par l'augmentation des coûts des sinistres.

REGARD SUR QUELQUES LIGNES D'AFFAIRES

Cyberrisques

Les manchettes rapportent de plus en plus de cyberattaques, et ce, dans des organisations de toute taille. L'augmentation fulgurante du nombre de télétravailleurs et la hausse des cyberattaques motivent les réassureurs à faire preuve d'une plus grande prudence relativement à ce risque. Et cette tendance n'est

et de la sécurité incendie ont augmenté au cours des dernières années. Ainsi, les assureurs doivent désormais tenir compte de ces hausses de frais dans l'établissement des primes d'assurance qu'ils exigent afin d'assurer une certaine rentabilité de cette ligne d'affaires.

Par ailleurs, selon CAA National, la distraction au volant est l'une des principales causes d'accidents, de blessures et de décès sur les routes canadiennes¹. Bien que les règles entourant l'utilisation des téléphones cellulaires aient été resserrées, le nombre d'accidents liés à la distraction demeure un enjeu important affectant l'assurance automobile.

Biens

L'assurance des biens est également affectée par des hausses de primes et des restrictions de couverture, notamment en raison de l'augmentation des [coûts de reconstruction](#)² à la suite d'un sinistre. La pandémie et l'attrait soudain pour les travaux domestiques, la rareté de la main-d'œuvre et des matières premières, ainsi que les catastrophes naturelles, sont tous des facteurs qui influencent à la hausse les prix des matériaux.

Responsabilité civile

Les réassureurs ont exigé de nouvelles conditions dans cette branche en raison des risques liés aux maladies transmissibles incluant les pandémies, les épidémies, les endémies et la contagion. La situation sans précédent que nous vivons a mis en lumière les risques de poursuite liée aux maladies transmissibles et engendré l'ajout d'exclusion en ce sens.

Les coûts de sinistre de cette ligne d'affaires sont aussi plus élevés en raison de l'inflation sociale³ qui s'explique par un nombre plus grand de litiges, des définitions plus larges de la responsabilité, des indemnités plus importantes accordées par les tribunaux et des décisions de justice plus favorables aux plaignants.

La prime est aussi affectée par l'augmentation anticipée des poursuites ciblant l'action ou l'inaction climatique des assurés à la suite de sinistres occasionnés par des événements météorologiques extrêmes.

UNE SITUATION ÉPHÉMÈRE OU PÉRENNE?

Les modifications apportées aux conditions d'assurance sont là pour de bon. Les facteurs qui ont motivé leur apparition ne sont pas près de s'amoindrir. En effet, les catastrophes naturelles sont bien présentes

et continueront d'affecter le monde de l'assurance. La saison des ouragans de 2020 comptait à elle seule un record de 30 tempêtes nommées et les spécialistes prédisent que 2021 devrait s'annoncer active alors que la firme de notation Moody's prévoit 17 tempêtes tropicales nommées. La firme ajoute que ceci aura certainement un effet sur le coût des matériaux de construction et les tarifs de réassurance⁴.

Il en va de même pour les cyberrisques. Ce risque encore récent est sous la loupe des réassureurs, car il présente un haut potentiel de sinistres coûteux. Pensons seulement à l'attaque perpétrée contre un oléoduc aux États-Unis au début du mois de mai et dans le cadre de laquelle il aura fallu que l'entreprise verse 4,4 millions de dollars pour pouvoir reprendre ses activités⁵. Ou encore à l'attaque contre l'un des plus importants producteurs mondiaux de viande. Ces sinistres auront un effet certain sur la tarification future de l'assurance des cyberrisques. Il ne faut surtout pas se méprendre, les cyberattaques surviennent dans les organisations de toutes tailles; plusieurs municipalités en ont déjà fait les frais.

Les effets de l'apparition de nouveaux risques liés aux innovations technologiques et à l'augmentation des catastrophes naturelles affectent depuis plusieurs années le monde de l'assurance. Une action était nécessaire pour préserver leur capacité à répondre à des sinistres plus nombreux, plus coûteux et plus imprévisibles.

L'ACCÈS MUNICIPAL À DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Dans le contexte actuel, contraintes de faire face à des primes qui ont doublé et même triplé, les municipalités québécoises qui ne sont pas assurées par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) se voient confrontées à des choix difficiles. Qu'elles choisissent de renoncer à certaines couvertures, d'assumer plus de frais lors de sinistres en décidant d'augmenter les franchises, de couper dans d'autres dépenses ou d'augmenter les taxes pour parvenir à payer les primes élevées, les municipalités et leurs citoyens subissent durement les conséquences de la situation.

L'un des meilleurs moyens d'agir concrètement sur les coûts des sinistres est de gérer les risques. La MMQ a mis cet aspect au cœur de sa mission et accompagne sans frais ses membres dans la réduction de leurs sinistres, en nombre et en gravité, afin de préserver leur accès à des conditions d'assurance intéressantes.

De ce fait et grâce à l'engagement de ses membres et à sa saine gestion, la MMQ est en mesure de négocier des conditions avantageuses pour ses membres et de leur offrir les protections nécessaires avec le moins de restrictions possible, et ce, au meilleur coût possible.

L'un des meilleurs moyens d'agir concrètement sur les coûts des sinistres est de gérer les risques. La MMQ a mis cet aspect au cœur de sa mission et accompagne sans frais ses membres dans la réduction de leurs sinistres, en nombre et en gravité, afin de préserver leur accès à des conditions d'assurance intéressantes.

Pour de plus amples renseignements sur les avantages d'être assurés avec la MMQ, nous vous invitons à visiter son site Web à mutuellemmq.com. ■

¹ CAA National, [Distraction au volant](#), consulté le 7 juillet 2021.

² <https://www.mutuellemmq.com/blogue/evitez-les-mauvaises-surprises-dans-un-contexte-de-hausse-du-coût-des-matériaux/>

³ Portail de l'assurance, [L'inflation sociale : un problème pour la responsabilité](#), par Charles Mathieu, 25 novembre 2019.

⁴ Portail de l'assurance, [Les ouragans maintiendront coûts de reconstruction et de réassurance à la hausse](#), par Hubert Roy, 16 juin 2021

⁵ Radio-Canada, [Le géant mondial de la viande JBS victime d'une cyberattaque avec rançon](#), Agence France-Presse, 1 juin 2021.



M. Sylvain Lepage
Directeur général
Fédération québécoise des municipalités

ASSURANCE DE DOMMAGES : UNE NOUVELLE EXPERTISE DE LA FQM AU BÉNÉFICE DES ORGANISMES MUNICIPAUX

L'année 2020 marquait le début des activités de distribution d'assurance de dommages pour la FQM. Avec l'acquisition du portefeuille de PMA Assurances en juillet 2020, FQM Assurances est devenu responsable du dossier d'assurance de dommages pour plus de 225 membres de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) situés dans les régions administratives de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Pour l'équipe de courtiers en assurance de dommages de la FQM, l'année fut marquée par la rencontre de l'ensemble des clients pour s'approprier les dossiers, en faire la mise à jour et mieux comprendre les besoins des organismes municipaux en matière d'assurance de dommages. FQM Assurances, c'est aussi un outil qui permettra de bonifier l'offre de la MMQ. En effet, l'ajout d'un cabinet de courtage au sein de la FQM nous donne la capacité de développer des programmes spécifiques et d'avoir accès à des produits complémentaires à ceux que la MMQ ne peut pas ou ne souhaite pas assurer, compte tenu de l'expertise et des risques en cause. Les contrats d'assurance de la MMQ offrent des protections adaptées aux besoins municipaux, mais certaines municipalités et MRC peuvent avoir des besoins supplémentaires qui nécessitent l'accès à des produits plus spécialisés, par exemple, en matière de protection pour la pollution ou de protections maritimes pour une marina, et c'est ce que le cabinet de courtage leur offrira à terme.

Par ailleurs, à l'automne dernier, la FQM est également devenue le distributeur exclusif des produits d'assurance de la MMQ à la suite d'une entente

survenue entre la Fédération et le Groupe Ultima. Cette prise en charge de la distribution des produits d'assurance de la MMQ par la FQM permet à la Mutuelle de bénéficier du développement de bureaux régionaux, qui sont appelés à fournir des services en région aux municipalités du Québec.

La mise en place d'une équipe de courtiers, c'est aussi de pouvoir constater sur le terrain les besoins des municipalités et pas seulement en matière d'assurance. En effet, lors des échanges avec les municipalités, ces courtiers de FQM Assurances seront en mesure de les informer sur les services de la FQM qu'elles ne connaîtraient pas, par exemple notre service d'assurance collective pour les employés municipaux, le service d'ingénierie ou encore le service de gestion des appels d'offres pour les organismes municipaux.

Tout ce projet vient donc du désir pour la FQM de consolider sa présence en région tout en enrichissant les services offerts aux organisations municipales dans leur milieu. De plus, à travers ce nouveau rôle, la FQM agira comme catalyseur entre les enjeux municipaux en matière d'assurance et les produits et services offerts pour y répondre.

Ce rôle de distributeur était très important pour FQM Assurances, puisqu'il permet de s'assurer qu'une synergie se crée entre la Fédération et les cabinets de courtage qui distribuent les produits d'assurance de dommages et qui sont déjà présents sur tout le territoire du Québec.

Bien que le service en assurance de dommages compte à peine plus d'un an, il s'impose déjà dans l'offre en assurances auprès des municipalités du Québec, qu'elles soient membres de la FQM ou non. FQM Assurances est maintenant en mesure de veiller à ce que les organisations municipales québécoises aient accès à des produits répondant à leurs besoins. Il s'agit là d'une autre action mise en place dans le virage « services » qu'a pris la FQM afin d'être encore plus près et à l'écoute des besoins des organisations municipales, et ce, dans toutes les régions.

Pour plus d'information sur les services offerts par FQM Assurances et par la MMQ, ou pour parler avec l'un de nos courtiers, n'hésitez pas à nous écrire à assurancedommages@fqm.ca. ■

BÉLANGER SAUVÉ

Juristes d'excellence depuis 1967

Il y a un vent de renouveau chez nous.

Une nouvelle identité qui reflétera
plus que jamais nos vraies couleurs
et nos valeurs.

Leader depuis plus de 50 ans, Bélanger Sauvé conseille les entreprises et les organismes publics en droit municipal, litige civil et droit des assurances, droit du travail, droit commercial et droit immobilier.

Solidement ancré dans la tradition. Résolument tourné vers l'avenir.
Gardez l'œil ouvert.



M^e Frédérique Arbour, avocate
Bélanger Sauvé Avocats



M^e Angéline Coutu-Drainville, avocate
Bélanger Sauvé Avocats

UN OUTIL POUR PROTÉGER LES LACS

Plusieurs municipalités du Québec ont la chance d'avoir sur leur territoire des lacs et des rivières. Évidemment, ces municipalités ont le désir de protéger cette richesse. Bien qu'elles ne puissent pas en contrôler la navigation, elles ont un certain pouvoir en matière d'environnement. Selon une décision récente de la Cour municipale de la MRC de Matawinie, les municipalités peuvent notamment règlementer afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE).

l'obligation pour chaque embarcation de posséder un permis d'accès au lac. Ce dernier prend la forme d'un autocollant qui doit être apposé sur la coque de chaque embarcation. Ce système simple et efficace permet d'assurer que toute embarcation ait bien été lavée avant sa mise à l'eau. Lorsque l'embarcation arrive à la rampe de mise à l'eau, l'employé municipal sait en un simple coup d'œil si le lavage a été effectué et s'il l'a été fait correctement. Si le permis est apposé, cela signifie qu'il n'y a aucun risque pour les plans d'eau. En étant bien lavée, l'embarcation ne pourra contaminer un des plans d'eau de la Municipalité avec une espèce exotique envahissante. Sans le permis, les vérifications de la conformité de l'embarcation prendraient plus de temps et le processus de mise à l'eau des embarcations serait ralenti. Pour une saison estivale complète à Saint-Donat, le nombre d'embarcations naviguant sur les plans d'eaux est d'autour de 3000.

Par ailleurs, les frais liés à l'application du Règlement, dont les installations comme les stations de lavage et les rampes de mise à l'eau,

ainsi que le salaire des employés responsables de l'application du Règlement, sont financés par l'argent obtenu lors de l'émission des permis. Pour obtenir un permis, chaque individu, qu'il soit résident ou non-résident, doit déboursé une certaine somme. La Municipalité ayant compétence en matière de taxation², elle a ainsi pu financer la majorité des coûts reliés à l'application du Règlement à même la vente de ses permis.

Le 17 mai 2021, la question de la constitutionnalité de ce Règlement a été soulevée devant l'honorable Michel Lalonde³. Le défendeur prétendait d'abord que le Règlement empiétait sur la compétence exclusive du fédéral en matière de navigation. De plus, il plaquait que le véritable but du Règlement était de contrôler et de restreindre l'accès aux plans d'eau de la Municipalité, ce qui était une entrave à la compétence appartenant exclusivement au fédéral.

Saint-Donat, pour sa part, a plutôt argumenté qu'il s'agissait d'un règlement pris en vertu de la compétence générale des municipalités en matière d'environnement. Avec le Règlement, elle ne veut en aucun temps contrôler l'affluence

En 2010, la Municipalité de Saint-Donat a adopté un règlement¹ visant à prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans ses plans d'eau municipaux. Avec ce Règlement, elle souhaitait notamment prévenir la prolifération du myriophylle à épis, d'un plan d'eau contaminé vers un plan d'eau sain. Cette plante exotique envahissante peut s'attacher facilement à la coque d'un bateau et être transportée vers un autre plan d'eau si la coque et le moteur du bateau ne sont pas bien nettoyés, permettant alors à la plante de se propager dans un nouveau plan d'eau. Lorsqu'un plan d'eau est contaminé, il est très difficile de le remettre en état et les coûts qui y sont associés peuvent vite devenir importants.

Pour s'assurer de garder ses lacs en santé et éviter leur contamination, Saint-Donat, par l'adoption du Règlement, a mis en place plusieurs mesures préventives. La plus importante d'entre elles est

sur ses plans d'eau. Au contraire, elle cherche simplement un moyen pour s'assurer que les embarcations nautiques mises à l'eau ne soient pas un danger imminent pour la faune et la flore.

La Cour a finalement tranché que, selon la preuve présentée et selon la façon dont le Règlement est construit, son caractère véritable est bien la protection de l'environnement. Ce n'est que de façon accessoire qu'il touche à la navigation. C'est avec sa preuve détaillée que la Municipalité a convaincu le tribunal que l'objet et les objectifs du Règlement visaient à protéger et préserver l'environnement. En effet, le permis et le lavage de l'embarcation n'empêchaient pas l'application concurrente de la réglementation fédérale.

Il est pertinent de lire cette décision en parallèle avec la conclusion de 2011 de la Cour d'appel dans *Chalets St-Adolphe c. St-Adolphe-d'Howard (Municipalité de)*⁴. Bien que le but projeté des deux règlements soit similaire (diminuer le risque de pollution et diminuer le risque de contamination par EEE), la méthode utilisée par la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard empiétait sur la

compétence exclusive en matière de navigation du fédéral. En effet, le règlement de la Municipalité de Saint-d'Adolphe-d'Howard restreignait le nombre d'embarcations sur ses plans d'eau. Les non-résidents ne pouvaient obtenir de permis, ce qui était une contrainte à la navigation, matière qui relève exclusivement du fédéral.

Le Règlement de la Municipalité de Saint-Donat, quant à lui, ne restreint pas l'accès au plan d'eau. Par son Règlement, elle ne fait qu'ajouter une obligation de conformité environnementale aux règles déjà établies. Le Règlement ne constitue qu'un cadre de protection et définit des outils de prévention alors que les embarcations n'ont pas encore été mises à l'eau. Selon la Cour, il s'agit véritablement d'un règlement en matière d'environnement.

Avec ce Règlement, Saint-Donat donne un bel exemple de ce qu'une municipalité peut faire, et ce, à l'intérieur de ses pouvoirs, pour protéger ses plans d'eaux. Avec les compétences qu'elle possède en environnement et en taxation, Saint-Donat a su adopter un cadre réglementaire qui n'empiète pas sur la compétence exclusive du

gouvernement fédéral en matière de navigation. Il s'agit d'une manière innovatrice et efficace qui permet de protéger cette richesse si unique aux municipalités québécoises. ■

¹ *Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes*, no 10-203 de la Municipalité de Saint-Donat («Règlement»).

² *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, art. 6; *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-21, art. 244.1ss.

³ *Municipalité de Saint-Donat c. Joyal*, C.M., MRC Matawinie, no 19-02193-6, 17 mai 2021, j. Lalonde.

⁴ 2011 QCCA 1491.



Des solutions pour permettre aux municipalités de communiquer efficacement avec leurs citoyens

Contactez-nous avant vos prévisions budgétaires 2022



Prise des appels municipaux



Logiciel Alertes et notifications de masse



Système de gestion des requêtes et plaintes

Maintenant 24/7

OFFREZ LE TRAITEMENT DE VOS APPELS EN IMPARTITION

Prise d'appels complète, partielle ou traitement des urgences municipales seulement, CITAM s'adapte à vos besoins.

NOUS SOMMES EXPERTS EN IMPLANTATION DU 3-1-1

REJOIGNEZ RAPIDEMENT ET MASSIVEMENT VOS CITOYENS

Déjà plus de 100 municipalités utilisent notre solution !

RÉPONDEZ ACTIVEMENT AUX DEMANDES DE VOS CITOYENS

Plateforme web, application mobile et tableau de bord simples à utiliser. Témoignages à l'appui !

1 844 642-3540 info@citam.ca **CITAM.CA**



FORMATION MUNICIPALE

LA FORMATION FQM TOUJOURS AU BOUT DE VOS DOIGTS!

Le vent de renouveau électoral souffle! Il est possible de s'inscrire à l'avance à notre formation en éthique municipale afin de se conformer à la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale* dans les délais prescrits. Également, à la suite des élections municipales, l'offre de la FQM sera pleinement déployée pour vous!

CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

- Le comportement éthique
Disponible en ligne en autoapprentissage
- Les rôles et responsabilités des élus-es
Disponible en ligne en autoapprentissage
- Les rôles et responsabilités des élus-es
Le samedi 4 septembre 2021 de 9 h à 16 h
- La gestion financière municipale
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h

DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR·TRICE MUNICIPAL·E

Cours de concentration

- Sécurité civile : les élus-es, la loi et la prévention
Le samedi 11 septembre 2021 de 9 h à 16 h
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h
- La planification stratégique
Le vendredi 3 décembre 2021 de 9 h à 12 h

Cours à option

- La communication avec les médias et avec les citoyens
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h
(Centre des congrès de Québec)
- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h
(Centre des congrès de Québec)
- Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h
(Centre des congrès de Québec)
- Communiquer efficacement
Les jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021 de 13 h à 16 h

DIPLÔME EN LEADERSHIP

- Parler en public : atelier pratique
Les jeudi 9 et vendredi 10 septembre 2021 de 9 h à 12 h
- Les outils pour bien recruter
Le vendredi 17 septembre 2021 de 9 h à 12 h
- Communiquer au féminin en contexte préélectoral
Le mercredi 29 septembre 2021 de 9 h à 16 h
(Centre des congrès de Québec)
- Communiquer avec impact en tant qu'élue
Les jeudi 16 et vendredi 17 décembre 2021 de 8 h 30 à 11 h 30
- Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2
Les jeudi 3 et vendredi 4 mars 2022 de 8 h 30 à 11 h 30

CONFÉRENCES WEB

- Nouveautés en urbanisme : les modifications à la LAU apportées par les PL 67 et PL 69
Le jeudi 16 septembre 2021 à 9 h
- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire
Le jeudi 7 octobre 2021 à 14 h
- Participation publique ou référendum?
Le mercredi 13 octobre 2021 à 10 h

Vous êtes prêts? Laissez-vous guider maintenant au travers du programme des cours de l'automne et faites vos choix. N'oubliez pas d'utiliser le code promotionnel qui permet aux membres d'obtenir une réduction de 25 % sur le prix régulier.

 competences@fqm.ca

 1 866 951-3343

LUMIÈRE SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

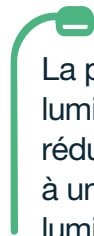
Bénéficiez de conditions préférentielles pour moderniser votre réseau d'éclairage de rue

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'entreprise Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels* pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Jusqu'à
70 %
d'économie
d'énergie
grâce au
DEL.



Le DEL
possède
une durée
de vie de
25 ans.



La pollution
lumineuse est
réduite grâce
à un faisceau
lumineux
mieux orienté.



SGIE:
réseau sans
fil évolutif
déployé
sur tout le
territoire.

Visitez lumieresurlequebec.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



CONTACTEZ-NOUS

Marc-André Lehoux
Chargé d'affaires
514 848-9199
lehouxma@energere.com

* Tarifs obtenus dans le cadre d'un appel d'offres lancé par la FQM.

L'efficacité énergétique, c'est payant à tous points de vue.



Le programme Solutions efficaces est maintenant plus avantageux.
Profitez d'appuis financiers bonifiés pouvant couvrir jusqu'à 75% des
coûts admissibles de votre projet.

www.hydroquebec.com/solutionseffices

